

Courrier du C.V.P.R.

Bulletin du Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche-Orient

JANVIER • FÉVRIER • MARS • 2017 • N° 64



La rencontre à Washington de Benyamin Netanyahou et Donald Trump.

Editorial

Le 45^{ème} Président... et la Palestine

Qui est donc Donald Trump, le nouveau président des Etats-Unis, ce richissime homme d'affaire, commerçant dans l'âme avant tout ?

Son style politique représente une rupture brutale par rapport à celle de ses prédécesseurs. Il vit et délivre ses décisions, ses critiques, voire ses oukazes, par son compte Twitter ! Il exagère, ment sans vergogne. C'est constamment un show à distraire ses admirateurs, ses électeurs. D'où la question, l'homme le plus puissant du monde est-il surtout un amuseur ? Ou un égocentrique incorrigible ?

Certains avaient pensé - et espéré - que Donald Trump élu deviendrait tout autre que le candidat aux multiples bévues (sexisme à l'égard des femmes, hostilité aux homos, aux noirs, aux latinos, aux migrants, menaces sur la liberté de la presse, etc.). Il n'en est rien, ou presque. Un peu d'eau dans son vin, certes, mais très peu. Trump n'a pas trompé son monde ! Il semble tenir fermement ses promesses.

Et, que sait sur l'Histoire le nouvel hôte de la Maison-Blanche ? Nous ignorons ce qu'il va décider ou faire, face à tel ou tel problème à caractère mondial (accord climatique - politique internationale envers l'Iran, la Russie, le Proche-Orient...). Mais, le sait-il lui-même ? D'aucuns vont jusqu'à penser qu'il n'est absolument pas qualifié pour diriger le pays.

• Quel est son entourage ?

Au premier chef, son gendre, Jared Kushner, qui a dirigé sa campagne. Un juif, homme d'affaire comme son beau-père, né riche comme celui-ci. Agé de 36 ans, il est désormais son principal conseiller. Pour mon propos, beaucoup plus inquiétant, Kushner est un ardent sioniste, qui va, bien sûr, soutenir les plus ardents sionistes étasuniens, juifs ou chrétiens sionistes.

SOMMAIRE

- Ces citoyens français complices de la politique israélienne en Palestine par Thomas Vescovi p. 3/4
- Expropriation de terres palestiniennes p. 5
- Plus de 421 000 colons vivaient en Cisjordanie occupée fin 2016 p. 5
- Un nouveau rapport de l'ONU... Censuré ! p. 6
- Les députés européens inquiets pour l'avenir du processus de paix p. 7
- Fin de mandat pour Obama, trop peu trop tard par M. Warschawski p. 7
- Journée de la femme p. 8
- Hanan Ashrawi : sans la solution à deux Etats « pas d'espoir de paix » p. 8
- La 1^{ère} ambassade de Palestine inaugurée près le Saint-Siège p. 9
- Décès de Mgr Hilarion Capucci, héraut de la cause palestinienne p. 10

Dossier : Assemblée générale du CVRP PO du 17 mars 2017 p. 11 à 14

- BDS : Agir face aux menaces des fascistes pro-israéliens. p. 15
- L'U.E. importe 15 fois plus des colonies israéliennes illégales que de la Palestine occupée p. 16
- Un texte officiel à faire respecter J.O. du 24 novembre 2016 p. 17
- Israël interdit d'entrée les partisans de son boycott p. 17
- Des responsables israéliens ont encouragé les forces de l'ordre à tirer pour tuer p. 18
- Crise de l'électricité et de l'eau à Gaza par Ziad Medoukh p. 19
- La « Journée de la Terre » p. 19
- Raymond Du Moulin et Lucien Bitterlin nous ont quittés p. 21
- Courrier des lecteurs p. 22
- Livres p. 23/24

Dès maintenant, réservez sur votre agenda la date du 22 mai 2017 où nous aurons le plaisir d'entendre Georges Corm, ancien ministre libanais, écrivain

N'oubliez pas de régler votre cotisation 2017

N'est-ce pas lui qui aurait conseillé à Donald Trump de nommer comme nouvel ambassadeur des Etats-Unis en Israël, un autre juif également très riche, l'avocat David Friedman. « *Un fanatique sioniste de droite, impliqué personnellement dans une colonie, celle de Beit El (« Maison de Dieu »), l'une des colonies les plus à droite de Cisjordanie. Certains le qualifiaient de fascistes* » écrit Uri Avnery sur le site du Gush Shalom ⁽¹⁾

• Donald Trump et la Palestine

Plus tôt, dans la campagne, l'homme d'affaires du Queens avait insisté pour dire qu'il serait impartial dans ses relations avec les Israéliens et les Palestiniens. Mais élu, il a rapidement fait volte-face. Deux jours après son entrée à la Maison-Blanche, Donald Trump a eu un échange téléphonique avec le Premier ministre israélien, son ami, Benyamin Netanyahu. Fait édifiant, immédiatement après, celui-ci a annoncé l'autorisation de bâtir près de 6 000 nouveaux logements, en Cisjordanie ou Jérusalem-Est, au permis de construction « gelés » en décembre jusqu'au 20 janvier, comme par hasard...

Et Netanyahu de s'écrier ce même jour : « *Nous sommes en face d'une chance formidable pour la sécurité (bien sûr !) et l'avenir d'Israël* ». Loin, très loin, de la dénonciation quelques semaines auparavant, du « *coup anti-israélien honteux* » (ndlr : du président Obama), lorsque, le 23 décembre 2016, les Etats-Unis se sont abstenus, lors du vote de la résolution 2234 du Conseil de Sécurité des Nations Unies qui a exhorté Israël « *à stopper immédiatement et complètement toute activité de colonisation en territoire palestinien occupé, dont Jérusalem-Est* ».

A priori, désormais, « *feu vert* » absolu, encouragement de D. Trump à Israël, pour de nouvelles constructions sans fin. Déjà, en trente années le nombre de colons a été multiplié par trois : 630 000 en 2015, dont 220 000 à Jérusalem-Est. 190 000 en 1988 - 130 colonies édifiées depuis 1967.

Trump et Netanyahu se sont rencontrés le 15 février à Washington. Le Premier ministre israélien a trouvé un partenaire à la fois ignorant de la situation et décidé à adhérer totalement au projet colonial sioniste. Ainsi, D. Trump n'a cours de la solution à deux Etats « *vivant côte à côte et en sécurité* », position traditionnelle des Etats-Unis, et qui reste celle des Nations Unies depuis le partage de 1947 : « *Deux Etats, un Etat, si Israël et les Palestiniens sont contents, je suis content avec la solution qu'ils préfèrent. Les deux me conviennent* » ! Et d'ajouter tout de même : « *Les Etats-Unis favoriseront la paix et un véritable accord de paix* », mais...sans donner aucune précision.

Seul recul, si l'on peut dire, un relatif revirement sur le transfert de l'ambassade étasunienne de Tel Aviv à Jérusalem, comme annoncé par Trump avant les élections. « *Ce n'est plus de la priorité des Etats-Unis* », dit-il.

Pour autant, soyons bien clair, dans un court terme, les facilités accordées à Netanyahu par son ami « *Donald* » créent un état de fait qui compromet définitivement la solution à deux Etats – même si le Premier ministre israélien veut laisser croire aux Occidentaux qu'il est toujours pour « *deux Etats* ». Plus franc, Naftali Bennet, le ministre israélien de l'Education, le chef de file du lobby colon (le futur Premier ministre ?) a déclaré : « *La victoire de Trump est une opportunité pour Israël de retirer l'idée d'un Etat palestinien au centre du pays, qui nuirait à notre sécurité et à notre juste cause* ».

Ainsi, le centenaire de la « *déclaration Balfour - 2 novembre 1917* - va apparemment marquer la « *disparition* » de la Palestine... avant sa renaissance totale, dans un seul Etat désormais palestinien, doté de droits démocratiques égaux pour tous, dans quelques décades.

Maurice Buttin, président du CVPR PO

(1) Le 21 janvier 2017

DIXIT

L'organisation pro-israélienne américaine Centre Simon Wiesenthal a déclaré le 28 décembre 2016

« L'attaque la plus effarante contre Israël en 2016 a été permise par le président Obama lorsque les Etats-Unis se sont abstenus lors du vote du Conseil de sécurité. [...] La résolution identifie les lieux les plus saints de Jérusalem, dont le Mont du Temple [L'Esplanade des Mosquées] et le Mur des Lamentations, comme des "territoires palestiniens occupés". Elle appelle aussi les membres de l'ONU à faire la distinction entre le territoire de l'Etat d'Israël et les territoires occupés depuis 1967, soutenant ainsi BDS ».

« En seconde position vient Jérémie Corbyn le leader du Parti Travailleuse sous la direction duquel l'antisémitisme aurait grandement augmenté dans son parti ».

Et selon ce Centre, « la troisième place de la haine anti-israélienne et anti-juive revient à la France et son gouvernement, coupables d'avoir été « le premier membre de l'Union européenne à appliquer la directive concernant l'étiquetage des produits israéliens fabriqués au-delà des frontières de 1967 ».

Ces citoyens français complices de la politique israélienne en Palestine

Par Thomas Vescovi (1), *Middle East Eye*

Les Français font partie des plus importants contingents de volontaires dans l'armée israélienne. Si jusqu'à présent l'État français semble avoir fermé les yeux sur ces pratiques, l'entrée de la Palestine à la Cour pénale internationale risque de changer la donne.

Le 4 janvier dernier, le Franco-Israélien Elor Azaria, sergent dans l'armée israélienne, a été reconnu coupable par un tribunal militaire d'homicide volontaire. Le 24 mars 2016, il avait été filmé alors qu'il achevait d'une balle dans la tête Abdel Fattah al-Sharif, Palestinien de 21 ans qui venait de participer à une attaque au couteau contre des soldats israéliens à proximité de la colonie de Tel Rumeida, dans la ville d'Hébron. Ce jugement relance les discussions sur l'engagement de citoyens français dans l'armée d'Israël.

Il existe cinq programmes de volontariat pour les citoyens étrangers qui souhaitent s'engager aux côtés de l'armée israélienne. La seule condition est d'être reconnu comme « juif » selon les critères définis par l'État d'Israël. Ces programmes comportent un apprentissage de l'hébreu, des entraînements physiques et des séquences de formation sur l'histoire d'Israël et du sionisme.

Le programme Sar'El recrute dès 16 ans des bénévoles pour travailler dans une base militaire, pour une période de trois semaines maximum. Les tâches sont diverses : « *préparer les repas des soldats, les trousseaux de premiers secours, nettoyer le matériel militaire, etc.* ». Marva recrute pour sa part des volontaires de 18 ans à 24 ans qui souhaitent « *connaître et expérimenter la vie dans une base militaire* ».

Trois autres programmes proposent de porter l'uniforme et l'arme

Créé en mai 2010, Mahal recrute des garçons de 18 à 23 ans et des filles de 18 à 20 ans pour un engagement militaire de 14 à 18 mois. La mission principale de ce programme est d'accompagner les « *lone soldiers* », c'est à dire les volontaires qui n'ont ni attache familiale dans le pays ni la nationalité israélienne. Sur son site, Mahal affirme avoir déjà assisté plus de 350 jeunes du monde entier, dont des Français. L'affectation varie en fonction du profil médical et des capacités physiques de chacun. Toutes les unités régulières leur sont accessibles, hormis les troupes d'élites.

Quiconque craint de s'engager seul peut rejoindre le *Garin Tsabar*, un autre programme qui propose un enrôlement progressif, débutant par une vie collective au sein d'un kibboutz avant l'affectation dans une unité.

Le dernier programme s'adresse aux étudiants : *Atouda* leur permet de poursuivre leurs études au sein d'une école israélienne et de faire leurs classes durant leurs congés. L'armée prend en charge les frais universitaires à hauteur de 2080 euros par an. Au terme de leur cursus scolaire, ces étudiants s'engagent à



« Donnez de votre temps pour Tsahal »

terminer leur service militaire de trois ans, pour les garçons comme les filles.

Parmi les avantages proposés, ces jeunes volontaires bénéficient de soldes équivalentes à celles des autres militaires, mais qui ne sont pas imposables. Plusieurs organismes proposent par ailleurs des aides pour se loger ou se nourrir.

La France en tête de l'émission de volontaires

Plusieurs reportages ont déjà fait état de la présence de citoyens français dans l'armée israélienne. Selon *Le Nouvel Obs*, le programme *Mahal* comptait près de 500 Français lors de l'opération israélienne contre la bande de Gaza durant l'été 2014. L'un d'entre eux, Jordan Bensemhoun, a été tué dans le quartier de Shuja'iyya à Gaza. Les députés Jean-Jacques Candelier (PCF) et Pouria Amirshahi (ex-PS) avaient immédiatement questionné le gouvernement sur d'éventuelles poursuites judiciaires à leur encontre et sur les activités de ces jeunes qui « *alimentent les tensions entre les peuples et importent [...] un conflit qui met en danger l'unité nationale* ».

Mais les cas s'accumulent. Le 30 octobre 2015, c'est une soldate franco-israélienne, Alison Bresson, qui exécute à un check-point, sur la route de Naplouse, Qasem Saba'aneh, 19 ans, et blesse grièvement Fares Al Na'asane, 17 ans. En 2016, elle a été invitée à allumer une des douze torches traditionnelles lors de la cérémonie de la fête nationale israélienne, Yom Ha'atzmaout.

Le ministère français de la Défense s'appuie sur une

convention signée le 30 juin 1959, et publiée au J.O. le 19 décembre 1961, faisant état d'un accord entre le gouvernement de l'État d'Israël et les autorités françaises sur l'autorisation du service militaire pour les doubles nationaux. Cependant, les soldats volontaires n'ont pas la citoyenneté israélienne. Ils sont français, et ne peuvent donc pas bénéficier de la protection de cette convention.

De plus, l'article 2 d'un arrangement administratif du 20 mars 1963, publié au J.O, témoigne que, pour être reconnu comme « *résident permanent* » en Israël, il faut résider « *dans le territoire sur lequel s'applique la loi israélienne* ». En d'autres termes, prenant quelques années d'avance, cet arrangement ne reconnaît pas le droit aux citoyens français possédant la nationalité israélienne d'effectuer leur service militaire en Israël s'ils résident dans les territoires palestiniens occupés. Car si la loi martiale israélienne s'applique dans ces territoires, l'occupation demeure illégale en vertu du droit international.

Il semble impossible d'obtenir des chiffres précis. La France est régulièrement mentionnée comme l'un des pays émettant le plus de volontaires. Selon i24 News, la chaîne d'information en continu israélienne, en 2014, l'armée israélienne comptait 3 384 volontaires étrangers, dont 70 % de garçons. Un quart était originaire des États-Unis et le reste se répartissait entre différents pays, dont la France. Cependant, selon le blog franco-israélien *Coolamnews*, les Français sont désormais les plus représentés parmi les volontaires : en 2015, 43 % d'entre eux venaient de l'Hexagone, contre 38 % des États-Unis. 90 % des volontaires étaient répartis dans des unités combattantes.

D'autres questions rendant la France complice des politiques israéliennes doivent être posées. En 2016, le nombre de Français résidant en Israël est évalué à 150 000. Parmi eux, **entre 15 000 et 20 000 habitent dans les colonies illégales de Cisjordanie, participant en toute impunité à la spoliation des terres palestiniennes.** (ndlr : souligné par nous).

Le 10 mars 2016, Nathalie Goulet, sénatrice UDI de l'Orne, a adressé une question écrite au secrétaire d'État chargé du budget, Christian Eckert, à propos d'une niche fiscale permettant à des citoyens français de faire des dons défiscalisés à l'armée israélienne. Elle a reçu des menaces de morts d'individus via les réseaux sociaux, mais pas de réponse du gouvernement.

Un réel sentiment d'insécurité

Entre l'affaire Ilan Halimi, l'attaque de Mohamed Merah contre une école juive de Toulouse et celle d'Amedy Coulibaly contre l'Hyper Cacher de la Porte de Vincennes, les participants à ces programmes de volontariat expriment un réel sentiment d'insécurité en France, favorisant un repli communautaire.

La communauté juive française semble être prise en étau entre plusieurs dynamiques. D'une part, bien qu'une partie significative des juifs de France ne ressente pas d'ancrage particulier au Proche-Orient, l'atmosphère politique les y renvoie perpétuellement. Lorsque le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) défend inconditionnellement le gouvernement Netanyahu, ses responsables renforcent dans les esprits les plus influençables l'idée d'un lien entre la politique israélienne et les citoyens français de confession juive. Certains événements confortent ce raccourci, comme cette réunion d'information sur le volontariat dans l'armée israélienne organisée à la Grande synagogue de la Victoire, dans le 9^e arrondissement de Paris, le 26 mai 2014 – pour les plus indécis, l'officier présent proposait des rendez-vous individuels à l'ambassade d'Israël.

D'autre part, depuis les années 1990, la droite israélienne appelle les grandes puissances à reconnaître Israël comme « *l'État du peuple juif* ». Déjà en 1985, la Knesset avait débattu autour d'un amendement visant à définir Israël comme « *l'État du peuple juif et de ses citoyens arabes* ». À l'époque, une majorité de députés avaient vigoureusement rejeté cette formulation, considérant que la notion de citoyenneté renvoie à un statut juridique qui confère des droits et des devoirs et institue une nation d'égaux sur un territoire où ils sont souverains. De fait, l'État ne pouvait pas appartenir à la fois à des individus qui n'en sont pas citoyens tandis que d'autres qui sont citoyens mais pas juifs seraient clairement considérés comme extérieurs à cet État. Désormais, le gouvernement Netanyahu use à tort et à travers de cette rhétorique, profitant de toute attaque contre des juifs de par le monde pour appeler ces derniers à émigrer en Israël.

Ces éléments de langage servent en effet les intérêts politiques israéliens en permettant, d'une part, de créer une similitude entre les actes antisémites en France et les événements israélo-palestiniens. **En d'autres termes, le déséquilibré qui juge utile d'attaquer sur le sol français des juifs au nom du peuple palestinien renforce dans l'esprit d'une partie de la communauté juive l'idée qu'elle fait face à la même menace que les citoyens israéliens.** (ndlr : souligné par nous)

D'autre part, ce processus conduit à gommer toutes les motivations strictement nationalistes des combattants palestiniens. Ainsi, la colonisation, l'occupation, l'emprisonnement d'enfants, toutes ces injustices perpétrées par le gouvernement israélien contre la population palestinienne sont perçues a minima comme un « *moindre mal* » pour la sécurité du peuple juif, au pire comme l'affirmation par la force des droits inaliénables de ce peuple sur la « *Terre promise* ».

Quid du droit international ?

La colonisation des territoires palestiniens occupés, l'occupation militaire et tout ce que cela implique en matière d'arrestations arbitraires et d'humiliation, la construction d'un mur de huit mètres de haut sur une centaine de kilomètres, le blocus sur la bande de Gaza, tous ces actes sont condamnés sans ambiguïté par le droit international. Lors de l'opération militaire israélienne de l'été 2014, Amnesty International a dénoncé des « *crimes de guerre* ». Le vendredi 23 décembre 2016, le Conseil de sécurité de l'ONU a condamné la colonisation israélienne en Cisjordanie et à Jérusalem. **Dans ce cadre, nul ne doute que chaque individu qui s'engage au sein de l'armée israélienne se rend invariablement complice de ces injustices. En d'autres termes, il se retrouve hors la loi du point de vue du droit international.** (ndlr : souligné par nous)

Le 1^{er} avril 2015, la Palestine est devenue le 123^e membre de la Cour pénale internationale (CPI). La perspective d'une enquête et d'un procès sur la colonisation ou les crimes de l'occupation est envisageable. Outre la nécessité d'une prise de décisions politiques en France sur ces violations du droit par Israël et l'implication de citoyens français, une condamnation d'Israël devant la CPI renforcerait les demandes de procès à l'encontre de ces derniers.

(1) Thomas Vescovi est enseignant et chercheur en histoire contemporaine. Il est l'auteur de *Bienvenue en Palestine* (Kairos, 2014) et *La Mémoire de la Nakba en Israël* (L'Harmattan, 2015).

<http://www.france-palestine.org/Ces-citoyens-francais-complices-de-la-politique-israelienne-en-Palestine>

Expropriation de terres palestiniennes : les condamnations de la nouvelle loi israélienne se multiplient



DR

La loi, adoptée par la Knesset la semaine dernière, autorise l'expropriation de terres privées palestiniennes afin de légaliser les colonies de façon rétroactive. La Cour suprême d'Israël a déjà reçu des recours mettant en cause la légalité de cette loi et le tribunal devrait la rejeter comme anticonstitutionnelle. Le Procureur général Avichai Mendelblit a déclaré qu'il ne défendrait pas la loi devant le tribunal. Cette loi autorise l'Etat israélien à s'appropriier, contre compensation, des terrains privés palestiniens sur lesquels des Israéliens ont construit sans autorisation en Cisjordanie.

Peu après, l'Union européenne (UE) a « exhorté » Israël à « ne pas mettre en œuvre » ladite loi, estimant qu'elle « franchit un nouveau seuil dangereux ». « En adoptant cette nouvelle loi, le Parlement israélien a légiféré sur le statut légal de terres à l'intérieur des territoires occupés, ce qui reste au-delà de sa juridiction », a déclaré Federica Mogherini, cheffe de la diplomatie de l'Union Européenne.

Réunis à Paris, les présidents français et palestinien, François Hollande et Mahmoud Abbas, ont eux aussi vivement rejeté cette loi. « Dans un défi flagrant aux souhaits de la communauté internationale (...) le gouvernement israélien a présenté un projet de loi hier à la Knesset qui autorise le vol des terres palestiniennes privées au profit des colons et qui légalise de manière rétroactive les colonies sur l'ensemble des terres palestiniennes occupées depuis 1967 [après la guerre des Six-Jours], y compris Jérusalem-Est », a dénoncé M. Abbas, assurant que « cette loi est contraire au droit international ». Et d'ajouter : « C'est une agression contre notre peuple à laquelle nous nous opposerons dans les institutions internationales. »

« Légaliser les colonies sauvages »

« Je veux croire qu'Israël et son gouvernement peuvent revenir sur ce texte et peuvent reculer », a déclaré pour sa part François Hollande, qui s'est alarmé de cette « accélération des colonisations » désormais « couverte par un cadre légal, puisque le Parlement israélien, hier, a adopté un texte qui, s'il est confirmé par la Cour constitutionnelle, aurait pour conséquence de légaliser les colonies sauvages ». « La

loi conduirait », a-t-il souligné, « à une annexion de fait des territoires occupés ».

(...)

Adopté dans la nuit de lundi à mardi par la Knesset, le texte autorise l'Etat israélien à s'appropriier, contre compensation, des terrains privés palestiniens sur lesquels des Israéliens ont construit sans autorisation en Cisjordanie. La loi doit protéger aussi les colons d'évictions, comme celle, la semaine

passée, de la colonie « sauvage » d'Amona, selon ses promoteurs.

Le Monde.fr avec AFP le 7 février 2017

<http://www.lemonde.fr/>

Article cité par JPP5 : <http://cjpp5.over-blog.com/2017/02/le-monde.fr/afp-expropriation-de-terres-palestiniennes-l-onu-condamne-la-nouvelle-loi-israelienne.html>

Voir aussi : <http://www.france-palestine.org/Israel-un-pas-vers-l-annexion-de-la-Cisjordanie>

PLUS DE 421 000 COLONS ISRAÉLIENS vivaient en Cisjordanie occupée fin 2016



(ONG) - © HAZEM BADER - AFP

Plus de 421 000 colons israéliens vivaient fin 2016 en Cisjordanie, territoire palestinien occupé par Israël depuis 50 ans, soit 3,9 % de plus qu'en 2015, a indiqué jeudi Yesha, la principale organisation de colons. Ces chiffres prennent en compte les Israéliens vivant en Cisjordanie occupée, mais pas à Jérusalem-Est occupée et annexée, où selon le *Jerusalem Institute for Israel Studies* 203 490 Israéliens vivaient dans des quartiers de colonisation en 2014.

Ces estimations sont publiées alors que le Parlement israélien a adopté cette semaine une loi controversée permettant à Israël de s'appropriier des centaines d'hectares de terres palestiniennes en Cisjordanie.

La loi, adoptée lundi, permet à Israël d'exproprier, contre compensation, les propriétaires palestiniens de terrains privés situés en Cisjordanie occupée et sur lesquels des

Palestine

colons israéliens ont construit sans autorisation.

Elle vise à légaliser au regard du seul droit israélien notamment des colonies dites sauvages, c'est-à-dire n'ayant pas obtenu toutes les autorisations nécessaires des autorités israéliennes, et à leur épargner des démolitions de logements sur décision de Justice. Deux organisations de défense des droits de l'Homme ont déposé mercredi le premier recours devant la Cour suprême pour faire annuler cette loi.

Toutes les colonies sont illégales

Ces dernières semaines, Israël a vu s'installer à la Maison Blanche un locataire présumé bien plus favorable, Donald Trump, et s'est engouffré dans cet espace, procédant à cinq annonces de colonisation portant sur plus de 6 000 logements en Cisjordanie et à Jérusalem-Est occupées.

Israël distingue entre colonies reconstruites et "sauvages". Mais la Cisjordanie est un territoire occupé par Israël depuis 1967

et au regard du droit international, toutes les colonies sont illégales. Une grande partie de la communauté internationale considère la colonisation comme un obstacle à la paix entre Israéliens et Palestiniens.

**RTBF avec Belga,
vendredi 10 février 2017**

Article publié sur :

http://www.rtbf.be/info/monde/detail_conflit-israelo-palestinien-plus-de-421-000-colons-israeliens-vivaient-en-cisjordanie-occupee-fin-2016-ong?id=9525943

Un nouveau rapport de l'ONU... Censuré !

Le nouveau rapport de l'ONU, publié le 15 mars, à Beyrouth par la Commission économique et sociale des Nations unies pour l'Asie occidentale (Cesao, Escwa), a conclu qu'Israël a établi un « régime d'apartheid de discrimination raciale pour dominer le peuple palestinien dans son ensemble », balayant ainsi d'un revers de la main l'espoir d'une solution de deux États. Rédigé par Richard Falk et Virginia Tilley, le rapport qui a créé beaucoup de remous indique qu'il a été établi sur la base d'une « enquête savante et des preuves écrasantes ».

Le document souligne explicitement la campagne BDS menée par les Palestiniens pour mettre fin à « l'apartheid israélien » et soutenir une paix juste. Cet appui au boycott, aux sanctions économiques et à d'autres initiatives vient à un moment où Israël tente désespérément de criminaliser et de supprimer le soutien international aux droits des Palestiniens !

La secrétaire exécutive de la Cesao, Rima Khalaf, fut l'une des premières personnes à commenter le rapport, « le premier en son genre » d'un organe des Nations Unies, selon elle, et qui « conclut clairement et franchement qu'Israël est un État raciste qui a établi un système d'apartheid persécutant le peuple palestinien ».

Etats-Unis et Israël scandalisés

Réagissant d'une façon musclée, la représentante permanente des États-Unis auprès des Nations Unies, Nikki Haley, a affirmé que « les États-Unis sont scandalisés par le rapport ». Quant au porte-parole de l'ONU, Stéphane Dujarric, il a enfoncé le clou, indiquant que « le rapport et ses positions ne reflètent pas les vues du secrétaire général de l'ONU », Antonio Guterres.

Côté israélien, le gouvernement a violemment condamné le rapport dans un communiqué. « La tentative de falsifier la seule véritable démocratie au Moyen-Orient en créant une fausse analogie est méprisante, et constitue un mensonge flagrant. Nous appelons le secrétaire général à dissocier l'ONU de ce rapport partial, biaisé et trompeur », a indiqué le représentant d'Israël auprès des Nations unies, Danny Danon.

A noter que Richard Falk n'a pas un parcours ordinaire. Professeur américain de droit international à l'Université de Princeton, auteur et coauteur d'une vingtaine d'ouvrages, conférencier et militant dans les affaires mondiales, l'auteur du document, qui est juif, a été nommé à deux postes aux Nations unies, liés aux territoires occupés palestiniens. Il a aussi été nommé rapporteur spécial des Nations unies sur « la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 ». En 2014, Falk avait déclaré que « dans les territoires palestiniens occupés la politique israélienne comportait des caractéristiques inacceptables de colonialisme, d'apartheid et de nettoyage ethnique ».

NEW YORK, de la correspondante aux Nations Unies de l'Orient le Jour, Sylviane ZEHIL - 16 mars 2017

Sous la pression, l'ONU a enterré le rapport

Fait sans précédent, le Secrétaire général de l'ONU, sous la pression d'Israël et des États-Unis, a censuré le rapport de sa Commission Economique et Sociale pour l'Asie de l'Ouest (ESCWA). Il a été retiré du site de l'ESCWA sur ordre du Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres.

Il n'aura pas fallu plus de 48 heures à Israël et aux États-Unis pour parvenir à leurs fins. **Le 17 mars, sous la pression de sa hiérarchie, la chef de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (ESCWA), l'organe onusien à l'origine de la publication de ce rapport a démissionné de son poste.**

« Nous sommes fiers d'elle »

Dans une conférence de presse organisée à Beyrouth, où se trouve le siège de l'ESCWA, sa secrétaire exécutive, la Jordanienne Rima Khalaf, a présenté sa démission comme un acte de protestation contre les pressions de M. Guterres : « **Il m'a demandé hier matin de retirer [le rapport], je lui ai demandé de repenser sa décision mais il a insisté. Sur ce, je lui ai présenté ma démission de l'ONU. Je démissionne parce qu'il est de mon devoir de ne pas dissimuler un crime, je soutiens toutes les conclusions du rapport.** » Cette économiste de formation, âgée de 63 ans, fut ministre de la planification et premier ministre adjoint du royaume de Jordanie dans les années 1990, avant de faire carrière aux Nations Unies. « Sa démission est un choc, mais la plupart d'entre nous sommes fiers d'elle, confie une source au sein de l'ESCWA, sous couvert d'anonymat. C'est ce qu'elle pouvait faire de mieux. Elle proteste contre un acte de censure qui va à l'encontre de tous les principes des Nations Unies ». Une accusation rejetée par le porte-parole d'Antonio Guterres, Stéphane Dujarric : « Il ne s'agit pas du contenu, mais de la procédure ».

Les députés européens inquiets pour l'avenir du processus de paix

Communiqué du Parlement européen

Menée par Neoklis Sylikiotis, député chypriote membre du groupe de la Gauche unitaire européenne / Gauche verte nordique, la délégation composée de cinq députés a rencontré des représentants des autorités palestiniennes, des communautés menacées de déplacement forcé ainsi que des organisations de la société civile luttant contre l'expansion des colonies israéliennes.

À Jérusalem le 23 février, Neoklis Sylikiotis a qualifié les récentes décisions israéliennes de bâtir 3000 habitations supplémentaires en Cisjordanie et de légaliser rétroactivement des milliers de logements construits sur des terres palestiniennes de « *nouvelle violation faite au droit des Palestiniens à l'auto-détermination* ». La Cisjordanie est occupée par Israël depuis maintenant un demi-siècle.

Nouvelles constructions et démolitions

Les députés se sont rendus au tribunal militaire d'Ofar, au camp d'Aida pour les réfugiés palestiniens, situé au nord de Bethléem, ainsi que dans le village bédouin de Khan al-Ahmar qui risque de disparaître. Rien qu'en 2016, 6 088 Palestiniens étaient concernés par des démolitions effectuées sous contrôle israélien.

(...)



La solution des deux États, plus éloignée que jamais ?

Au nom de la présidence du Conseil de l'Union européenne, le ministre maltais Ian Borg a rappelé l'engagement de l'Union européenne pour la solution des deux États. Hilde Vautmans, députée libérale belge, a néanmoins averti qu'elle semblait « *plus éloignée que jamais* ».

Victor Boștinariu, député démocrate socialiste roumain, a quant à lui exhorté les députés à ne pas abandonner leurs efforts pour la paix : « *La solution des deux États et la reconnaissance mutuelle des frontières de 1967, avec des échanges de terres convenus de la part des deux parties et Jérusalem comme capitale, représente le seul espoir pour la paix* ».

Le député démocrate-chrétien roumain et vice-président de la sous-commission des droits de l'homme Cristian

Dan Preda a demandé au Parlement de ne pas simplement se focaliser sur la question des logements : « *Nous sommes face à une situation complexe et multiforme où se mêlent d'autres problématiques telles que la sécurité, les frontières ou les réfugiés* ». « *En se concentrant sur un seul aspect du conflit, nous aliénon Israël, un partenaire important et la seule démocratie de la région* », a-t-il expliqué.

Le député conservateur néerlandais et vice-président de la délégation du Parlement pour les relations avec Israël Bas Belder a accusé l'Union européenne d'être responsable de « *l'impasse qui persiste* » dans la région et a qualifié de grande erreur le fait « *d'envisager l'avenir de l'État palestinien en considérant comme contraignante une frontière basée sur un cessez-le-feu temporaire* ».

Soulignant que l'Union européenne ne reconnaît pas la souveraineté d'Israël sur le plateau du Golan, à Gaza et en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-est, le député vert français Pascal Durand a critiqué le fait que les directives concernant l'étiquetage des produits importés depuis des colonies israéliennes, considérées comme illégales, n'étaient pas complètement mises en œuvre.

<http://www.france-palestine.org/Palestine-les-deputes-inquiets-pour-l-avenir-du-processus-de-paix>

FIN DE MANDAT POUR OBAMA, TROP PEU, TROP TARD

par Michael Warschawski.

Comme beaucoup d'observateurs, Michel Warshavski dresse un bilan décevant de l'action d'Obama sur la question palestinienne malgré le sursaut de l'administration américaine qui n'a pas appliqué son veto à la résolution condamnant sans ambiguïté la colonisation israélienne

Ces déceptions nous rappellent les occasions manquées de la France : la proposition 59 du candidat Hollande annonçait la reconnaissance de la Palestine avant la fin de son mandat. Le ministre des Affaires étrangères, Laurent Fabius avait prévenu qu'en cas d'échec de la conférence de Paris, la France reconnaîtrait la Palestine. Son successeur, J.M. Ayrault a convoqué cette conférence sans reprendre la menace de L Fabius. Malgré ces reculades, Benjamin Netanyahu a refusé de se rendre à cette conférence en janvier, qui n'a débouché sur rien. Des parlementaires français ont demandé à François Hollande de profiter de la fin de son mandat pour procéder à cette reconnaissance. Hélas, il y a eu une nouvelle reculade de la France.

Au cours de ses deux mandats, Barak

Obama n'a pas toujours su faire preuve de courage, et certains de ses projets ambitieux sont restés lettre morte, face à un Congrès à majorité républicaine et farouchement hostile au programme du locataire de la Maison-Blanche. Reconnaissons-lui quand même la bataille menée, avec succès, pour la couverture maladie de plusieurs dizaines de millions de citoyens étatsuniens démunis – mesure que Donald Trump a déclaré vouloir rapidement abolir.

Mais c'est en politique étrangère que l'échec du Président sortant a été le plus flagrant, en particulier dans le dossier palestinien-israélien, qu'il avait pourtant, au début de son mandat, mis au cœur de ses priorités : on se souvient du

discours du Caire dans lequel Obama avait fait une analyse de la situation politique au Moyen-Orient qui n'aurait pas dépareillé dans la *Revue d'Études Palestiniennes*, et où il expliquait avec une grande clarté pourquoi la stabilité du Proche-Orient exigeait de mettre fin à l'occupation coloniale israélienne.

Face à une alliance entre le gouvernement israélien d'extrême droite, la droite républicaine, les Évangélistes et une partie du lobby juif, le Président avait du faire marche arrière, au point de décider de se désengager complètement de ce que d'aucuns continuaient à appeler « *processus de paix* ». Au delà du blocage mené par Netanyahu, Barak Obama avait dû subir, en outre, une longue série de propositions désobligeantes et même d'humiliations de la part de dirigeants israéliens.

La fin de son mandat approchant

Le Président sortant se sent les coudées franches pour prendre de petites revanches sur ses adversaires, ne serait-ce que symboliquement : il gracie la soldate Chelsea Manning, débloque 500 millions de dollars pour le Fond Vert pour le Climat... et 220 Millions de dollars pour l'Autorité Palestinienne et la reconstruction de Gaza. Mieux, beaucoup mieux : pour la première fois depuis 1973, il n'utilise pas son droit de veto au Conseil de Sécurité qui votait ainsi une résolution dénonçant sans ambiguïté la colonisation israélienne en Cisjordanie.

Israël se console en répétant que Barak Hussein Obama était une espèce d'islamo-gauchiste (qui a pourtant fait voter, avant son départ, une aide de 37 milliards [sic] de dollars à l'État hébreu, pour les dix ans à venir... pas rancunier le gars), et qu'avec Donald Trump, tout allait revenir dans l'ordre. S'il est clair que l'idéologie d'extrême droite et raciste de Trump résonne avec celle du gouvernement israélien, et en particulier son islamophobie, le nouveau Président états-unien peut néanmoins causer de très mauvaises surprises aux dirigeants de Tel Aviv : contrairement à tous ses prédécesseurs depuis la fin des années soixante, Trump est un électron libre qui n'est pas lié aux différents lobbys pro-israéliens, et le fait que sa fille soit mariée à un Juif ne doit pas faire oublier les nombreux antisémites qui l'entourent ou le soutiennent. **Qui peut garantir à Benjamin Netanyahu que dans un an ou deux le nouveau Président ne va pas signer un accord avec la Russie et l'Iran sur le dossier Syrien, voire même sur une Conférence Internationale visant à mettre fin au conflit colonial en Palestine ? Avec Donald Trump tout est possible, et Netanyahu ferait bien de s'en souvenir avant de vider les caisses de champagne rose de sa femme Sarah.** (ndlr : souligné par nous)

Publié dans Siné Mensuel, Février 2017

<http://www.ujfp.org/spip.php?article5387>

Journée de la femme ; le 8 mars 2017... dont les prisonnières politiques palestiniennes



Les Palestiniennes de tous âges sont des milliers à être passées par les geôles de l'occupant israélien. Aujourd'hui 59 d'entre elles, dont des mineures, sont emprisonnées. Ne les oublions pas.

Addameer, l'association palestinienne de défense des prisonniers, souligne que parmi ces femmes détenues en Israël, soumises à la torture pendant les interrogatoires, 12 sont des adolescentes, 16 sont des mères, et deux des détenues "administratives" (incarcérées sans inculpation, ni procès).

Leur détention en Israël, dans les prisons de HaSharon et de Damon, est en outre illégale, car les Conventions de Genève stipulent que l'occupant n'a pas le droit de transférer tout ou partie de la population occupée sur son territoire. (...)

http://www.alterinfo.net/notes/Journee-de-la-femme-dont-les-prisonnieres-politiques-palestiniennes_b11328542.html

Hanan Ashrawi ⁽¹⁾ : sans la solution à deux Etats, « pas d'espoir de paix longtemps »

Deutsche Welle - Tim Sebastian envoyé spécial à Ramallah, dimanche 12 février 2017

Devant l'annonce de milliers de logements dans les colonies et de signaux contradictoires de la part de la Maison-Blanche après l'installation de Donald Trump, la solution à deux-Etats est-elle condamnée ? L'envoyé spécial Tim Sebastian a parlé à Hanan Ashrawi, membre de l'exécutif de l'OLP, à Ramallah.

Alors que s'approche le 50^{ème} anniversaire de l'occupation israélienne, cette année en juin, la paix dans la région semble une perspective de plus en plus lointaine.

Pendant que le nouveau président des USA s'applique à tenir son engagement à mettre « *l'Amérique d'abord* », le gouvernement israélien a annoncé ces dernières

semaines des projets de milliers de nouveaux logements et d'une nouvelle colonie en Cisjordanie – la première en plus de 20 ans – en s'attirant les critiques de la part de la communauté internationale.

Federica Mogherini, le chef de la politique étrangère de l'UE, a déclaré que les nouveaux logements remettaient directe-



Ashrawi at the Duisburg Audimax Campus, November 29, 2007 dans wikipédia

ment en question la solution à deux-Etats, qui risquait de « *devenir impossible*. »

Les condamnations internationales venues de l'étranger ont continué à la suite d'une loi adoptée cette semaine par le parlement israélien pour légaliser les

maisons des colons existantes, construites sur des terres de Cisjordanie appartenant à des propriétaires privés palestiniens.

Le procureur général d'Israël lui-même a averti, avant que la loi soit adoptée, qu'elle était contraire à la constitution et qu'il refuserait de défendre la loi si elle venait devant la justice, tandis que le représentant de l'ONU pour le Moyen-Orient, Nikolay Mladenov, l'a condamnée étant donné qu'elle franchit une « épaisse ligne rouge ».

La solution à deux-Etats « dangereusement proche de la fin »

Hanan Ashrawi, pense-t-elle que les chances d'une solution à deux-Etats appartiennent en fait maintenant au passé ?

« Si c'est terminé, alors il n'y aura aucun espoir de paix pendant très longtemps », a déclaré Ashrawi.

La solution à deux-Etats a fait partie pendant des décennies de la perspective de la paix entre les Israéliens et les Palestiniens. Ashrawi a parlé de la Zone de Conflit : « Il ya des gens qui disent [que la solution à un Etat est]inévitabile ... et je pense que nous nous approchons dangereusement près de la fin de la solution à deux-Etats. **Et je ne veux pas voir le dénouement de facto d'une solution à un Etat parce que cela signifie la perpétuation de l'occupation.** »

En décembre, dans un discours, le Secrétaire d'Etat des USA sortant, John Kerry, a lancé un avertissement à propos de l'alternative : « Si le choix est celui d'un Etat, Israël peut être soit juif soit démocratique ; il ne peut pas être les deux, et il ne sera jamais vraiment en paix. »

Le déménagement de l'ambassade « provoquera une dynamique entièrement nouvelle »

Avec les changements attendus de la politique de la Maison-Blanche, il y a la rencontre entre le président des USA et le Premier Ministre israélien Benjamin Netanyahu à Washington, le 15 février. Washington a jusqu'ici émis des messages contradictoires sur les activités de colonisation et sur le fait de savoir si elle va oui ou non déplacer son ambassade en Israël de Tel Aviv à Jérusalem.

Le statut de Jérusalem est une partie litigieuse du conflit entre les Israéliens et les Palestiniens, les deux parties la revendiquant comme leur capitale dans toute solution future à deux états et comme un endroit d'importance religieuse majeure pour les deux parties.

Si un déménagement de l'ambassade se réalise vraiment, il entraînera « une dynamique entièrement nouvelle dans la région » et provoquera la colère et peut-être des violences en tant que « position extrême et position idéologique, il donnera des arguments au partenaire, » a déclaré Ashrawi.

« J'en appelle à la résistance non-violente »

Dans son discours de décembre, John Kerry a déclaré aussi : « Le Président Obama et moi, avons déclaré clairement à la direction palestinienne à de nombreuses reprises, publiquement et en privé, que toutes les incitations à la violence doivent cesser. Nous avons régulièrement condamné la violence et le terrorisme et même condamné la direction palestinienne pour ne pas les avoir condamnés. »

Est-ce que Ashrawi a reconnu que la direction n'en faisait pas assez pour les agressions ?

« Je pense que vous avez toujours entendu les déclarations (officielles) contre la violence. J'en appelle à la résistance non-violente, » a déclaré Ashrawi à Tim Sebastian.

Elle a poursuivi en disant : « Toutes ces déclarations, déclarations officielles, condamnent toutes la violence. Et c'est important, parce que je pense que les

Palestiniens ont fait preuve d'une extrême retenue. ... Quand ils agissent et quand ils se fâchent, il est alors très facile de cataloguer les Palestiniens et de rejeter sur eux la responsabilité. »

Les problèmes de direction ont nui aussi à la capacité du pays de tenir des élections, en raison de la division qui sévit entre Gaza dirigée par le Hamas et l'Autorité Palestinienne en Cisjordanie.

La dernière campagne électorale dans les territoires palestiniens s'est tenue il y a dix ans.

« Nous avons besoin d'élections. Absolument. C'est le seul moyen de revitaliser, de rendre une légitimité à tout notre système politique. Et je ne ferme pas les yeux sur le président ou sur le gouvernement ou sur quiconque qui fait obstacle aux élections, qu'il s'agisse du Hamas ou qu'il s'agisse du Fatah. Nous avons besoin d'élections ; nous devons donner à notre peuple la possibilité de juger leurs propres dirigeants et de changer de dirigeants, » a déclaré Ashrawi (ndlr : souligné par nous).

Article repris de: <http://www.france-palestine.org/Hanan-Ashrawi-sans-la-solution-a-deux-etats-pas-d-espoir-de-paix-pendant>

(1) Hanan Daoud Khalil Ashrawi, née Hanan Mikhaïl le 8 octobre 1946 à Naplouse, est une Palestinienne, de famille anglicane. Elle est élue au Conseil législatif palestinien sur une liste nationale, « la Troisième voie », qui a obtenu deux sièges sur un total de 132.

La première ambassade de Palestine inaugurée près le Saint Siège

En présence du président de l'autorité palestinienne, le pape François a inauguré la première ambassade de Palestine, au Vatican. Un geste fort.

Les relations entre le Vatican et les autorités palestiniennes ont franchi une nouvelle étape en 2015, avec la signature d'un accord qui aboutit à la création d'une ambassade palestinienne près le Saint-Siège. Et c'est cette ambassade que Mahmoud Abbas est venu inaugurer lors d'un déplacement à Rome le 14 janvier.

" Il faut lier l'ouverture de cette ambassade à la reconnaissance réciproque entre les deux Etats, à la suite de la signature des accords bilatéraux il y a deux ans. Des accords selon lesquels le Saint-Siège reconnaît l'Etat palestinien comme un Etat membre, selon les frontières définies en 1967. Les Palestiniens ont été comblés par cette

reconnaissance à cause de l'importance du Saint-Siège dans l'opinion publique. Mahmoud Abbas est reconnaissant envers le pape pour cette initiative et il va ouvrir cette ambassade avec cet optimisme. Pour les Palestiniens chrétiens également, ce geste est très bon" explique Mgr William Shomali, vicaire patriarcal à Jérusalem.

Les Palestiniens espèrent que cette décision aura un poids dans la résolution du conflit qui les oppose à Israël, et que d'autres pays européens pourraient, eux aussi, à la suite de cela, reconnaître la Palestine comme un Etat à part entière. Une décision qui commence déjà à porter ses fruits, notamment au Conseil de Sécurité de l'ONU.



L'ambassade de Palestine au Vatican a été inaugurée par Mahmoud Abbas, après une rencontre avec le pape François - Source Reuters

La semaine dernière, lors de ses vœux au corps diplomatique accrédité près le Saint-Siège, le pape François a reformulé ses vœux de la reprise d'un dialogue entre Israéliens et Palestiniens. Un geste positif selon Mgr Shomali. " *Le fait que le pape ait mentionné le conflit israélo-palestinien, le fait qu'il ait demandé que ce conflit ne soit pas oublié, le fait d'avoir demandé que les négociations reprennent, c'est déjà une prise de conscience très importante. Le pape a bien fait d'en avoir parlé* " conclut-il.

RCF, mardi 17 janvier 2017

<http://www.france-palestine.org/La-premiere-ambassade-de-Palestine-inauguree-pres-le-Saint-Siege>

Décès de Mgr Hilarion Capucci, héraut de la cause palestinienne

Par Jacques Berset

Héraut de la cause palestinienne, l'archevêque grec-melkite catholique Hilarion Capucci, qui fut vicaire patriarcal de Jérusalem, est décédé à Rome le 1^{er} janvier 2017 à l'âge de 94 ans.

Le prélat syrien, né à Alep en 1922, fut arrêté en 1974 par les Israéliens et condamné à 12 ans de prison pour transport illégal d'armes pour le compte de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

Il a été libéré en 1978 et expulsé à la suite d'une action diplomatique menée par le Vatican. Les mouvements de la résistance palestinienne ont mené plusieurs opérations à l'occasion desquelles ils ont réclamé sa libération parmi d'autres prisonniers. Ainsi en 1976, lors de la prise d'otages par des membres de l'organisation terroriste allemande d'extrême gauche Fraction armée rouge (RAF) et des Palestiniens du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), qui s'est terminée dans le sang à l'aéroport d'Entebbe, en Ouganda.

"Le peuple palestinien est un peuple souffrant"

Dès les années 1960, Mgr Capucci était devenu une figure intellectuelle de la cause palestinienne, une sorte d'ambassadeur de facto, écrivant, prêchant et donnant des conférences, réclamant justice pour les Palestiniens. Il a dénoncé durant des décennies la dure réalité de l'occupa-



tion et les violations des droits de l'homme commises par Israël, rappelant à qui voulait l'entendre que "le peuple palestinien est un peuple souffrant", dont une grande partie connaît l'exil, loin de sa patrie.

Malgré son éloignement de la Terre Sainte, Mgr Capucci a continué de l'extérieur à militer pour cette cause, participant à la "flottille de la liberté" qui a tenté en 2009 de briser le blocus imposé à la Bande de Gaza et d'acheminer de l'aide humanitaire. Il a également pris part en 2010 à l'expédition de la "flottille Free Gaza" qui transportait de l'aide humanitaire et des matériaux de construction destinés à la population de Gaza. Le Mavi Marmara, un des bateaux qui faisaient partie du convoi, avait été attaqué en pleine mer par l'armée israélienne, faisant neuf morts et 28 blessés, pour la plupart des Turcs.



Hommages, du Hamas et de l'Autorité palestinienne

Tant le mouvement Hamas à Gaza que le président palestinien Mahmoud Abbas ont adressé leurs condoléances à l'occasion de la mort du vieil archevêque. L'Autorité palestinienne l'a qualifié de "martyr de Jérusalem". Mgr Grégoire III Laham, patriarche grec-melkite catholique d'Antioche – qui avait succédé à Mgr Capucci à Jérusalem après son emprisonnement – lui a également rendu hommage, le décrivant comme un "héros" de la cause palestinienne.

Revue de presse : cath.ch – 3/1/17 - Source : cath.ch

Nota (AFI-Flash): Israël a refusé qu'il soit inhumé à Jérusalem, comme il l'avait demandé.



Denis Sieffert, directeur de la revue « Politis », lors de sa conférence à l'issue de l'Assemblée générale

Unis. Mais, si cela a suscité la réprobation d'Israël, je dirai pour ma part simple « *coup d'épée dans l'eau* » puisque résolution, une fois de plus, sans sanctions !

Aujourd'hui, plus de 600 000 Israéliens demeurent en Palestine occupée (dont 200 000 à Jérusalem-Est), ce qui représente environ 20 % de la population totale – à peu près l'équivalent de la population palestinienne en Israël ! Les « *accords d'Oslo* » ont permis aux Israéliens d'occuper 60 % - la zone C - de la Cisjordanie. Mais, en fait, ils occupent toute la Palestine, puisque, encore récemment, pour un oui ou un non, ils se sont permis d'arrêter des Palestiniens ou des Palestiniennes près de Ramallah, Bethléem ou de Hébron. La situation des Gazawis, dans leur prison à ciel ouvert, est toujours aussi dramatique. Et, depuis la terrible agression de l'été 2014, bien des maisons, immeubles et autres, ne sont toujours pas reconstruits, faute de matériaux. Et, le voisin égyptien n'est pas plus clément ou presque que l'israélien.

Hélas, je ne peux cacher que le divorce perdure entre les deux grands partis palestiniens, le Fatah et le Hamas, malgré, de temps à autre, des tentatives de rapprochement. Nous constatons ainsi, trop souvent, une hostilité croissante entre les partisans de l'un ou de l'autre, et réciproquement. Mais, n'y a-t-il pas, aussi, chez certains leaders, de part et d'autre, une défense de privilèges acquis par le pouvoir....

Malgré tout, les Palestiniens héroïquement continuent à résister, en particulier par une résistance non violente – sans oublier celle de tous ces jeunes garçons et filles désemparés, agissant hors de tout parti, qui n'hésitent pas à frapper des militaires israéliens avec de simples couteaux de cuisine !

Pour poursuivre au-delà de la Palestine, nous constatons que le chaos perdure aussi dans l'Orient arabe, en y englobant la Libye aux mains de diverses milices. Des attentats persistent quotidiennement en Irak. La guerre fait toujours rage en Syrie - où l'Etat islamique est loin d'être battu - ; au Yémen, où sous la direction de l'Arabie saoudite, des armées sunnites sont engagées. Car, il y a bien ce fameux combat « *sunnites contre chiïtes* » tant évoqué dans les médias. Mais, il ne s'agit pas d'un prétendu conflit religieux, comme trop souvent affirmé, mais d'un conflit politique pour la suprématie au Proche et au Moyen-Orient.

Il me faut aussi évoquer la situation de notre pays endeuillé à nouveau par le terrible attentat de Nice, le 14 juillet, au cours

Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche-Orient (CVPR PO)

Assemblée générale ordinaire
Paris 12 février 2016

La séance est ouverte par le président Maurice BUTTIN à 18 heures 30.

Il constate que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut valablement délibérer : 40 adhérents à jour de leur cotisation pour l'année 2016 sont présents et 80 autres ont fait parvenir un « *Pouvoir* ».

Il informe du décès, au mois de décembre dernier, du vice-président du CVPR PO, **Raymond Du Moulin** et indique qu'un hommage lui sera rendu dans le N° 64 du « *Courrier du CVPR* ». Hommage également à deux autres personnalités, soutien des Palestiniens, qui nous ont aussi quittés, **Lucien Bitterlin**, ancien président de l'ASFA et **Mgr. Cappuci**, ancien archevêque grec-catholique de Jérusalem, mort à Rome le 1^{er} janvier à 94 ans. En 1976, il avait défrayé la chronique après son arrestation, en possession d'armes dans sa voiture destinées à l'OLP.

1 - Rapport moral du Président

Les années passent et, hélas, se ressemblent. 2016 a été une mauvaise année pour le peuple palestinien, et pour tous ceux qui défendent sa cause, pour laquelle notre CVPR PO se bat depuis exactement 20 ans, puisqu'il a vu le jour en février 1997.

Le gouvernement israélien de droite et d'extrême droite, présidé par Benjamin Netanyahu, s'est montré plus que jamais envahisseur et conquérant, l'Etat d'Israël bénéficiant toujours, et depuis sa création, d'une scandaleuse impunité. La colonisation en Cisjordanie a pris une ampleur sans précédent, y compris à Jérusalem-Est. Tout est fait pour arrêter, opprimer, expulser, abattre tout présumé « *terroriste* », détruire sa maison, détruire les maisons construites sans autorisation...

Certes, le Conseil de Sécurité de l'ONU a adopté en septembre la résolution 2234 condamnant la colonisation israélienne, à l'unanimité, grâce pour la première fois à l'abstention des Etats-



duquel 84 personnes ont trouvé la mort et des dizaines d'autres ont été blessées. Terrible drame pour des familles frappées ! Des membres de 17 nations touchés, parmi eux des dizaines de citoyens musulmans... Immédiatement notre Gouvernement a proclamé l'état d'urgence dans le pays, entraînant, de facto, certaines arrestations arbitraires, des violences contre la police et réciproquement. Un climat de peur règne dans bien des endroits de notre beau pays, et les odieux attentats ont entraîné une partie de la population, poussée par les extrémistes du Front National, à une islamophobie désastreuse, au moment même où il faudrait se serrer les coudes et développer un « vivre ensemble » pour la meilleure cohésion de la nation.

Sur le plan politique, la politique extérieure de la France est un désastre. Qu'est devenue la politique franco-arabe du temps du général De Gaulle ou de Jacques Chirac ? Aujourd'hui notre pays s'acoquine avec l'Arabie saoudite et les pays du Golfe pour leur vendre ses armes – « oubliant » qu'il se veut toujours le « pays des Droits de l'homme »...

Disparue du règlement du problème syrien pour aider à la fin de cette terrible guerre civile (avec puissances étrangères intervenant de part et d'autre), notre pays continue de facto à soutenir Israël. Certes, en juin dernier, la France a envisagé une conférence internationale à Paris pour régler le problème israélo-palestinien, mais cette conférence a été un échec, de plus, le 15 janvier dernier, par le refus d'Israël d'y participer. Mais, là encore, conférence plus pour se donner des airs, amuser la galerie, puisque non suivie, comme toujours, de sanctions contre Israël.

Devant la bien triste situation dans laquelle se débattent nos amis palestiniens faut-il renoncer à agir ? Certainement pas. Prenons exemple sur eux, bien au contraire, qui se battent pour voir réaliser un jour leur Etat de pleine souveraineté.

L'action du CVPR PO est plus claire que jamais. Avec tous ses partenaires, les 60 associations et partis membres du « Collectif national pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens », dont 40 associations membres de la « Plateforme des ONG françaises pour la Palestine », le CVPR PO œuvre, depuis exactement 20 ans, à informer nos compatriotes, les dirigeants du pays, président de la République, ministres, sénateurs, députés sur la situation dramatique vécu par le peuple palestinien.

Outre cette information, pour forcer Israël à modifier sa politique d'occupation, voire désormais d'annexion, selon la décision prise par la Knesset ces dernières semaines, il y a lieu de poursuivre et amplifier la campagne BDS, qui se poursuit désormais dans le monde entier dans les domaines économiques, artistiques, académiques, au risque d'être interdit de séjourner en Israël, donc aussi, sans doute, en Palestine...

Je conclurai en nous identifiant au colibri de la légende amérindienne, popularisée par Pierre Rabhi : devant un feu de forêt un minuscule colibri entreprend d'acheminer de l'eau dans son bec, goutte par goutte. Quand on lui demande s'il croit vraiment qu'il éteindra ainsi l'incendie, il répond : « Non, mais je fais ma part ».

2 - Rapport d'activité de la Secrétaire générale, Hasna Abid

Depuis la dernière A.G du CVPR PO, le 12 février 2016, suivie de la conférence de Richard Labévière, notre association n'a cessé de poursuivre sa mission :
- rappeler le droit international entre Palestiniens et Israéliens,
- informer l'opinion publique et les élus(es),
- s'engager dans tous les réseaux de paix et de justice.

I - NOS PUBLICATIONS

Notre « *Courrier du CVPR PO* » est diffusé trimestriellement par la poste auprès de nos adhérents, des élus parlementaires de l'Assemblée Nationale et du Sénat, et par courriel à notre réseau international en particulier.

• **N° 60 : l'éditorial du président** « *ça commence à bien faire* » a eu beaucoup de succès. Il y critique le Premier ministre, M. Valls en lui rappelant que « *la politique française ne se fait pas à la Knesset* » comme avait répondu le Président François Mitterrand au CRIF, en 1989, qui s'opposait à la venue du Président Yasser Arafat en France.

• **N° 61 : l'édito** : « *Le refus* ». Le dossier porte sur la campagne BSD en France et dans le monde, ainsi que sur une sélection d'associations étrangères pour une paix juste au Proche Orient.

• **N° 62 : l'édito** : « *Le scandaleux amalgame* », après les immondes attentats de janvier et novembre 2015, puis celui de Nice le 14 juillet 2016, et celui de Saint-Etienne-de-Rouvray le 26. Le dossier : Robert Kennedy Jr. dénonce le conflit en Syrie : « *Une guerre par proxys pour un pipeline* »...

• **N° 63 : l'édito** : « *Israël, l'éternelle victime* » dénonce les cris d'orfraies d'Israël et de leurs alliés, dont le Conseil de Paris, sur le vote par l'UNESCO fin octobre d'une décision concernant exclusivement le patrimoine palestinien dans Jérusalem Est. Le dossier est consacré aux témoignages d'Henri et Suzanne Folliet après leur voyage en Palestine occupée en octobre 2016 et celui de René Gaudy sur treize jours au camp de réfugiés de Chatila.

Publications en février 2017, en 400 exemplaires, des Actes du colloque du 8 octobre 2016, au Palais du Luxembourg, organisé en partenariat avec le journal en ligne ORIENT XXI sur « Cent ans après les accords Sykes-Picot, l'Orient arabe trahi ».

II - NOS ACTIVITÉS

■ **Le CVPR PO** a organisé le 30 mars 2016, au Foyer international des étudiantes (FIE), une conférence « *Mourir jeune en Palestine* » par l'historien israélien Shlomo Sand, en débat avec l'écrivain-chercheur franco-palestinienne Sandrine Mansour.

■ **Le CVPR PO** a organisé à la Maison Fraternelle le 7 avril une conférence « *Gaza, l'art pour résister à la catastrophe* » avec Philippe Tancelin et Olivia Elias.

■ **Le CVPR PO** a organisé le 7 juin, au Foyer International des Etudiantes (FIE), une conférence sur « *La politique française au Proche-Orient* » avec Isabelle Avran.

Un groupe de travail a été chargé d'organiser notre colloque du 8 octobre : « *Cent ans après les accords Sykes-Picot, l'Orient arabe trahi* ». Le GT était composé de : **Maurice Buttin, Pierre Lafrance, Bernard Cornut, Francis Blanchet, Jean Rabinovici, avec aussi Alain Gresh et Agnès Levallois.**

■ **Le CVPR PO** a participé le 8 mars à la Journée internationale de la femme et a soutenu le combat des femmes palestiniennes pour la libération de la Palestine.

■ **Le CVPR PO** a été représenté par sa Secrétaire Générale, Hasna Abid, à toutes les réunions :

- de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine.
- du Collectif national pour une paix juste et durable au Pr.- Orient.
- à différentes manifestations publiques pour la Palestine.

■ **Le CVPR PO** a été représentée par Martine Sevegrand, membre du C.A. aux « *Huit heures pour la Palestine* », à Evry, le 3 décembre.

III - NOS SOUTIENS

■ **Le CVPR PO** a soutenu le lancement de la campagne pour « *la suspension de l'accord d'association UE-Israël* » lors d'une conférence de presse le 16 novembre par le Collectif national pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens, avec l'appui de plusieurs parlementaires français et européens et la Coordination Européenne des Comités et Associations pour la Palestine (CECP).

■ **Le CVPR PO** continue à soutenir la campagne internationale de libération de tous les prisonniers politiques palestiniens, en particulier Marwan Barghouti et à dénoncer les conditions de détention des mineurs en Israël.

IV - LES ACTIONS DU PRÉSIDENT

Conférence à Oujda (Maroc) sur « *Droits de l'Homme et Sécurité* », le 26 février.

Sur le thème « *Points de repère pour comprendre le conflit israélo-palestinien* », conférence le 10 novembre à Saint-Jean-de Sixt.

Lettres au Président de la République, François Hollande le 10 février et au ministre des Affaires étrangères et du développement international, Jean-Marc Ayrault le 30 septembre, concernant un nouvel appel à la reconnaissance par la France de la Palestine.

Plusieurs courriers (non parus...) au « *Courrier* » des lecteurs du journal **La Croix**.

V - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il s'est régulièrement réuni les 11 janvier, 21 mars, 20 juin, 19 septembre, et 9 janvier 2017.

Aucune question n'étant posée, le président met aux voix le rapport d'activité qui est approuvé à l'unanimité.

3 - Rapport du trésorier H. Marchal sur l'exercice 2016

La charge de trésorier m'amène à vous présenter le rapport financier pour l'année 2016. La situation comptable du CVPR-PO s'analyse pour l'exercice écoulé en recettes et en dépenses de la manière suivante :

Pour 2016, les RECETTES totalisent **27 075,35 euros**, qu'il faut opposer aux DEPENSES d'un montant de **24 144,64 €**. Toutes les deux offrent ainsi par différence un solde positif de près de **3 000 €**. Si les recettes, qui ont bénéficié tout comme l'année précédente de versements exceptionnels, sont au niveau de celles de l'exercice 2015, les dépenses sont inférieures à celles de la même année qui affichait un déficit. Quelles observations peut-on tirer de ces chiffres ?

□ **Les RECETTES** se décomposent sous les 4 rubriques coutumières.

1. Le montant des **cotisations et dons** des adhérents s'élève à **13 968 Euros**, en augmentation par rapport à l'année précédente. Cela signifie que malgré une cotisation portée à 50 et 80 euros il y a deux ans le nombre des cotisants ne diminue plus et tend à se stabiliser. 278 adhérents sont inscrits au fichier mais sur ce nombre certains sont dispensés de participation financière.

2. Les recettes de **colloques** (entrées, dons, repas) se répartissent en deux séries puisqu'elles portent sur deux colloques. Celui de novembre 2015 a dû être reporté au mois de janvier de cet exercice à cause du plan vigie-pirate. A ce poste, la faible somme enregistrée (**324,20 €**) correspond à un simple reliquat puisque l'essentiel des recettes avaient été normalement perçu en 2015. Pour le colloque de l'année écoulée, qui s'est tenu, comme prévu, en octobre 2016, les recettes (**6 457 €**) sont supérieures à des dépenses exonérées de frais de location de salle. Aucun reliquat n'est à prévoir.

3. Les **ventes des actes** ont produit une recette de **1 148,50 euros**, dont la moitié au titre du colloque 2016. Ce résultat démontre l'efficacité d'une lettre de rappel du Président qui signalait les titres des anciens Actes disponibles qui

ont trouvé preneur. Par ailleurs, des facilités sont accordées aux adhérents pour acquérir cette publication.

4. Des **dons exceptionnels** pour un total de **5 177,65 euros** ont deux origines. D'abord, Gilles Munier qui a mis un terme à son association nous a versé le reliquat de trésorerie. Nous l'en remercions. Un généreux mécène nous a ensuite donné la somme de **5 000 euros** sous la forme d'une subvention sous le couvert d'« *Un Monde par Tous* » affiliée à la Fondation de France. Nous saluons ici sa grande générosité qui donne au **CVPR-PO** un supplément appréciable de ressources pour pouvoir poursuivre son œuvre. Ce geste devrait pouvoir se renouveler l'année prochaine pour un montant sans doute moindre.

□ **Pour les DEPENSES**, disposées également sous 4 rubriques, nous constatons une nette diminution de leur montant net par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique par les frais engagés en 2015 pour l'opération ponctuelle « *Enfants de Gaza* » dont l'association bénéficiaire fut particulièrement sensible au dévouement de nos adhérents. Une autre cause tient à l'absence de dépense importante pour location de salle lors du colloque d'octobre dernier.

1. Les frais de fonctionnement (**6 043,53 euros**) n'ont pas augmenté par rapport à 2015. Si les fournitures de bureau restent à un niveau relativement faible (car elles cachent beaucoup de bénévolat), les frais postaux (**4.108,87 euros**), liés au coût d'envoi du Courrier trimestriel, des Actes et des diverses convocations ou invitations, constituent la grosse masse de la dépense, d'autant que le prix des timbres croît chaque année. Hors colloque, les locations de salles pour les conférences sont peu coûteuses (**280 euros**).

2. L'impression du Courrier trimestriel du CVPR-PO et des Actes annuels de colloques correspond à une dépense de **5 089,20 euros**. Elle est en diminution grâce à la réduction de coût liée à de meilleures conditions d'impression. Cette activité, essentielle pour notre association, justifie sa raison d'être. Le Courrier est ainsi diffusé à plus de 400 exem-

plaires, étant envoyé, outre les adhérents, à 80 personnalités, par voie postale, et pour 300 autres à l'étranger par courriel. Rappelons que le port des bulletins destinés aux membres des Groupes d'amitié France-Palestine au Sénat (33) et à l'Assemblée Nationale (39) est assuré bénévolement par M. et Mme Folliet. Qu'ils en soient ici à nouveau remerciés pour leur disponibilité.

3. Les frais de **colloque** (salle du Sénat, séjours et déplacements des intervenants) sont particulièrement importants car ils correspondent pour cet exercice à l'organisation de deux éditions, à la suite du report de celui prévu en 2015. Pour ce dernier ils se sont élevés à **6 358 euros**.

Pour le colloque organisé en 2016, la dépense enregistrée se limite à **4 653,91 euros**, car la location de la salle (d'un coût de **2 000 euros**) nous a été exceptionnellement offerte. Que soit ici remercié le geste bienveillant de la sénatrice Nathalie Goulet qui a parrainé ce colloque. Cette exonération a permis de réduire le désavantage lié à la prise en charge des dépenses de deux colloques en 2016.

4. Des **frais annexes**, pour un montant de **2 000 euros**, servent à régler des dons (MRAP), des cotisations (Plateforme Palestine) liées aux activités du CVPR et plus particulièrement une contribution aux charges matérielles de gestion dont une grande part relève encore du bénévolat.

En CONCLUSION grâce à la subvention exceptionnelle de 5 000 euros (dont le renouvellement en 2017 ne saurait être que partiel), les disponibilités actuelles se chiffrent à **10 510,90 euros** au 31 décembre 2016. Elles offrent des moyens suffisants pour fonctionner cette présente année. Elles n'excluent pas des efforts pour chercher à réduire les dépenses courantes. Les frais de fonctionnement pourraient être en effet plus élevés sans la disponibilité du président qui assume des charges normalement imputables au budget.

Il reste certain que pour durer le CVPR doit adapter son action à des capacités qui ne sont pas illimitées. Certes, la cause palestinienne mobilise encore puisque les adhésions et dons ne tarissent pas et que l'action du CVPR est reçue très favorablement dans l'opinion.

En terminant, saluons encore le travail réalisé et le courage de tous ceux qui animent le CVPR-PO et en particulier de son président qui se dépense depuis des années sans compter pour le faire vivre et pour organiser des colloques de référence.

Le président annonce à l'A.G. que le CVPR PO vient de recevoir un nouveau don de 3500 € de la donation « *Un Monde par tous* » et en remercie le généreux donateur. Malgré cette subvention, il fait remarquer que la situation financière de l'association reste toujours préoccupante. Il rappelle que les cotisations des adhérents sont la ressource financière principale du CVPR PO et souhaite que chacune et chacun s'acquittent dès que possible de sa cotisation 2017. Il fait remarquer que des adhérents qui ont envoyé des « *pouvoirs* », pour être représentés en leur absence, n'ont pas payé leur cotisation 2016...

Aucune question n'étant posée, le président met aux voix le rapport financier qui est approuvé à l'unanimité.

4 - Election du Conseil d'administration

Une nouvelle candidate, Mme Marlène Tuiniga, membre du CVPR PO, s'est proposée pour entrer au C.A.

Absente de la réunion, en raison d'un déplacement en Palestine pour la préparation d'un livre sur les « *Chrétiens Palestiniens dans la résistance* », le président l'a présentée à l'Assemblée générale, en proposant son adoption.

Marlène Tuiniga se définit comme "*journaliste militante*". Elle est ancienne présidente d'une ONG, la Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté - section française (LIFPL), Elle est aussi écrivain (son dernier livre "*Journal d'une féministe décalée*" est paru en avril 2016 chez Karthala).

Elle représente le Mouvement International de la Réconciliation-France au C.A. de la Plateforme Palestine. Elle a été journaliste aux publications de la Vie catholique, d'abord à "*la Vie catholique*", puis aux Informations Catholiques Internationales (ICI), enfin à "*la Vie*" pendant 36 ans.

Marlène Tuiniga est élue à l'unanimité.

Par ailleurs, tous les membres du CA se représentant ont, à leur tour, été relus à l'unanimité.

Le CA est donc composée de : **Hasna Abid, Mlohammed Akil, Dominique Ballereau, Francis Blanchet, Maurice Buttin, Bernard Cornut, Ivar Ekeland, Jean Francheteau, Olivier Josselin, May Karmi, Pierre Lafrance, Henri Marchal, Jean Rabinovici, Martine Sevegrand, Marlène Tuiniga.**

5 - Le programme d'action pour l'année 2017

L'Assemblée générale approuve les projets annoncés pour l'année.

- La publication des ACTES du 8 octobre 2016 sur « *Cent ans après les accords Sykes-Picot. L'Orient arabe trahi* ».
- Les « *Courrier du CVPR* » N°64, N°65, N°66, N°67 édités fin mars, fin juin, fin septembre et fin décembre 2017. Tous les adhérents sont invités à faire connaître leurs critiques, voire à adresser des articles

Un N° spécial en juin pour célébrer le vingtième anniversaire du CVPR PO.

- Une conférence déjà programmée, outre la conférence de Denis Sieffert à l'issue de l'A.G., de Georges Corm, ancien ministre libanais, le lundi 22 mai 2017.

• Deux groupes de travail de membres du CA doivent se former :

- 1/ Le GTJ, avec le vice-président, Francis Blanchet.
- 2/ Le GTC, avec le président Maurice Buttin, en partenariat avec Alain Gresh, directeur du journal en ligne ORIENT XXI.

Le colloque, au thème « *Le déni de la Palestine - 1917/2017* » aurait lieu, en principe, le samedi 25 novembre 2017 au Palais du Luxembourg.

L'A.G. du CVPR PO est terminée, le président remercie à nouveau tous les présents et lève la séance à 20 h.

Elle est suivie à 20 h 15 par la conférence de **Denis Sieffert**, directeur de la revue *Politis* sur le thème : « *La nouvelle situation créée en Palestine par l'élection du Président Trump* ».



La campagne BDS en France et dans le monde

La campagne "*Boycott, Désinvestissement Sanctions*" trouve son origine dans l'appel lancé, le 9 juillet 2005, aux sociétés civiles internationales et aux gens de conscience du monde entier, par 172 partis, organisations et syndicats, représentant la société civile palestinienne, en vue d'imposer de larges boycotts à Israël, et des retraits d'investissement.

Elle a essentiellement pour but de faire respecter par Israël le droit international, superbement ignoré par l'Etat hébreu depuis sa proclamation par David Ben Gourion, le 14 mai 1948.

Cet appel énonce les trois exigences indissociables du peuple palestinien :

1/ Fin de l'occupation de la Palestine (Cisjordanie, Jérusalem-Est, Bande de Gaza) et de la colonisation de toutes les terres.

2/ Egalité absolue des droits accordés aux Juifs et aux Palestiniens d'Israël, dont la nationalité.

3/ Droit des réfugiés au retour et à l'indemnisation, comme stipulé par la résolution 194 de l'ONU, du 11 décembre 1948.

AGIR FACE AUX MENACES DES FASCISTES PRO-ISRAÉLIENS

Déclaration du bureau national de France Palestine Solidarité (AFPS)

L'Association France Palestine Solidarité (AFPS) vient d'être une nouvelle fois l'objet d'attaques et de menaces graves de la part d'un groupuscule se proclamant « *Brigade juive* ». Ces menaces ont été notamment relayées par les sites de la Ligue de Défense Juive (LDJ) et de Coolamnews, site qui se vante de la mise à sa disposition de moyens de l'armée israélienne.

Après un « *ultimatum* » sommant l'AFPS d'annoncer sur son site qu'elle mettrait fin à ses actions Boycott, Désinvestissement, Sanctions (BDS), les adresses et téléphones personnels des membres de la direction de l'AFPS ont été divulgués. Cela a aussitôt été suivi de menaces téléphoniques d'agressions physiques extrêmement violentes contre de nombreux responsables de notre association, allant jusqu'à des menaces de mort ou de viol, et l'usurpation de numéros de téléphone.

En février 2016, le gouvernement israélien annonçait, sans aucune pudeur, qu'il allait mobiliser des moyens

considérables pour décrédibiliser ou réduire au silence les personnes qui, partout dans le monde, dénoncent sa politique. Ces officines aux méthodes fascistes n'en sont que les relais.

Nous sommes en fait face à une nouvelle manifestation de cette ingérence permanente de l'Etat d'Israël dans les affaires françaises que nous avons dénoncées dans un récent communiqué.

A ce stade, en dépit de nombreux dépôts de plaintes et demandes d'intervention, il n'y a eu aucune réaction des autorités françaises, sauf des réponses de pure forme du ministère de l'intérieur renvoyant à l'autorité judiciaire. (ndlr : souligné par nous)

Notons que Facebook a dû fermer la page de cette prétendue brigade.

Nous considérons que la responsabilité des autorités françaises est directement engagée. Leur inaction est interprétée comme un encouragement par des groupes violents comme la LDJ qu'elles ont laissé prospérer au lieu de les dissoudre. Leur choix,

unique au monde, de criminaliser l'appel au boycott dans le seul cas de l'Etat d'Israël, les déclarations insupportables du Premier ministre de l'époque assimilant la critique de la politique de l'Etat d'Israël à l'antisémitisme, ont libéré la parole de fanatiques qui se croient à l'abri de nos lois.

De telles menaces ne nous détourneront pas du combat nécessaire pour la liberté d'expression, pour le droit et la justice, combat que nous continuerons à mener par tous les moyens pacifiques dont l'appel au Boycott, au Désinvestissement et aux Sanctions pour imposer le droit.

Face à l'ingérence insupportable de l'Etat d'Israël qui cherche à mobiliser de manière violente des citoyens français contre d'autres citoyens français, notre combat pour le droit et la justice, ouvert à toutes les personnes de conscience quelle que soit leur origine et leur culture, est aussi une puissante contribution au « *vivre ensemble* » dans notre pays.

<http://www.france-palestine.org/Agir-face-aux-menaces-des-fascistes-pro-israeliens>

L'U.E. IMPORTE 15 FOIS PLUS DES COLONIES israéliennes illégales que de la Palestine occupée

« *L'écart entre le discours européen sur la croissance des colonies illégales et ce que nous faisons en réalité s'élargit. Nous sommes arrivés à la situation absurde où nous soutenons économiquement et financièrement les obstacles à la paix que nous condamnons par ailleurs si souvent. Ce nouveau rapport rassemble des suggestions fortes et concrètes pour changer de politique et faire avancer la paix* », a déclaré Chris Doyle, directeur de Caabu.

L'Union européenne importe quinze fois plus des colonies illégales israéliennes situées dans les territoires palestiniens occupés que des Palestiniens eux-mêmes, a révélé aujourd'hui un nouveau rapport d'une coalition de 22 organisations non gouvernementales, dont Caabu, Christian Aid Angleterre et Irlande, la Fédération internationale des Droits de l'Homme (FIDH) et Diakonia.

Ce rapport, intitulé « *Les affaires plutôt que la paix ou comment l'Europe contribue à soutenir les colonies israéliennes illégales* », est le premier à comparer les données disponibles sur les exportations des colonies israéliennes et celles des Palestiniens, en soulignant l'incohérence de la politique européenne. L'UE déclare que « *les colonies sont illégales au regard du droit international, constituent un obstacle à la paix et menacent de rendre la solution à deux États impossible* », mais elle continue de fournir un marché primaire d'exportation aux produits des colonies. La plupart des États membres de l'UE n'ont pas exigé que les produits soient correctement étiquetés dans les magasins, ce qui fait que les consommateurs ignorent la véritable origine de ces produits, contrairement aux directives de l'UE.

Cette large coalition appelle l'Europe à ne pas se contenter de discours sur les colonies

« *L'Europe dit que les colonies sont illégales au regard du droit international et elle continue à commercer avec elles. Les consom-*

mateurs contribuent involontairement à l'injustice en achetant des produits qui sont faussement étiquetés comme provenant d'Israël quand en fait ils viennent des colonies de Cisjordanie », a déclaré William Bell, le responsable de l'action et de la politique de Christian Aid Angleterre et Irlande.

Dans son introduction au rapport, Hans van den Broek, l'ancien commissaire européen aux relations extérieures, appelle les gouvernements européens à adopter une série de mesures concrètes pour cesser d'aider à l'expansion des colonies de peuplement et pour combler le fossé entre les paroles et les faits réels.

Le groupe d'associations demande qu'il y ait, au moins, des lignes directrices claires en matière d'étiquetage, pour s'assurer que les consommateurs européens n'achètent pas des marchandises coloniales sans le savoir. De telles directives existent déjà au Royaume-Uni et au Danemark.

Le commerce avec les colonies de peuplement figure à l'ordre du jour de l'UE depuis le mois de mai, lorsque les ministres des Affaires étrangères de l'UE ont vivement critiqué « *l'accélération marquée de la construction de colonies* » et ont appelé pour la première fois à la pleine application de la législation communautaire existante.

Le gouvernement israélien estime le montant des importations de l'UE provenant des colonies à environ 230 millions d'euros par an ; contre 15 millions d'euros par an provenant des

Palestiniens. Cette différence s'explique en partie par la politique israélienne consistant à fournir des subventions importantes aux colons, y compris pour l'infrastructure, le développement des entreprises et de l'agriculture, tout en imposant des restrictions sévères à l'accès des Palestiniens aux marchés et aux ressources.

Deux poids, deux mesures

Les colons jouissent d'un accès facile aux marchés internationaux et ont créé des agro-industries modernes et des zones industrielles. En revanche, l'économie palestinienne est « *sévèrement limitée par un système de restrictions à plusieurs niveaux* » imposé par Israël, y compris des barrages routiers, des points de contrôle, et un accès limité à la terre, à l'eau et aux engrais. En conséquence, les exportations palestiniennes, qui représentaient plus de la moitié du PIB dans les années 1980, sont tombées à moins de 15% du PIB ces dernières années, ce qui a annihilé l'accord commercial préférentiel de l'UE avec les Palestiniens.

« *L'UE dépense chaque année des centaines de millions d'euros pour aider au développement de l'État palestinien, puis elle sabote cette aide en commerçant avec des colonies illégales, contribuant ainsi à leur viabilité et à leur expansion* » (ndlr : souligné par nous) a déclaré Phyllis Starkey, ancienne députée britannique et administratrice de Medical Aid pour les Palestiniens

Parmi les produits de colonisation qui sont en vente en Europe, il y a les dattes, le raisin, les agrumes, les herbes, les vins, les cosmétiques d'Ahava, des appareils de gazéification de SodaStream, et des meubles de jardin en plastique produits par Keter.

« *Les marchandises des colonies de Cisjordanie sont produites grâce aux démolitions de maisons, aux confiscations de terres et à l'occupation militaire. Les gouvernements doivent aller au-delà de la condamnation rhétorique des colonies et, au moins,*

veiller à ce que les consommateurs puissent prendre des décisions sur ces produits dans les magasins en toute connaissance de cause. Il ne s'agit que du respect du droit européen et international », a déclaré Souhayr Belhassen, président de la Fédération internationale de la ligue des droits de l'homme (FIDH).

Organisations signataires : **APRODEV, Broederlijk Delen (Belgique), Caabu (Royaume-Uni), CCFD - Terre Solidaire (France), Christian Aid (Royaume-Uni et Irlande), Église de Suède, Cordaid (Pays-Bas), DanChurchAid, Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), FinnChurchAid**

(Finlande), ICCO (Pays-Bas), IKV Pax Christi

<https://off-guardian.org/2017/01/15/eu-imports-15-times-more-from-illegal-israeli-settlements-than-from-palestinians/>
Voir : http://www.alterinfo.net/L-UE-importe-15-fois-plus-des-colonies-israeliennes-illegales-que-des-Palestiniens_a127958.html

UN TEXTE OFFICIEL À FAIRE RESPECTER !

Journal Officiel de la République française n°0273 du 24 novembre 2016 : texte n° 81

Avis aux opérateurs économiques relatif à l'indication de l'origine des marchandises issues des territoires occupés par Israël depuis juin 1967

Le règlement n° 1169/2011 du 25 octobre 2011 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires prévoit que les mentions d'étiquetage doivent être loyales. Elles ne doivent pas risquer d'induire le consommateur en erreur, notamment sur l'origine des produits. Aussi, les denrées alimentaires en provenance des territoires occupés par Israël doivent-elles porter un étiquetage reflétant cette origine.

En conséquence, la DGCCRF (Direction Générale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes) attire l'attention des opérateurs sur la communication interprétative relative à l'indication de l'origine des marchan-

dises issues des territoires occupés par Israël depuis juin 1967, publiée au Journal officiel de l'Union européenne le 12 novembre 2015.

Celle-ci précise notamment qu'en vertu du droit international le plateau du Golan et la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, ne font pas partie d'Israël. En conséquence, l'étiquetage des produits alimentaires, afin de ne pas induire en erreur le consommateur, doit indiquer de manière précise l'exacte origine des produits. (ndlr : souligné par nous)

En ce qui concerne les produits issus de Cisjordanie ou du plateau du Golan qui sont originaires de colonies de peuplement, une mention limitée à « *produit originaire du plateau du Golan* » ou « *produit originaire de Cisjordanie* » n'est pas acceptable.

Bien que ces expressions désignent effectivement la zone ou le ter-

ritoire au sens large dont le produit est originaire, l'omission de l'information géographique complémentaire selon laquelle le produit est issu de colonies israéliennes est susceptible d'induire le consommateur en erreur quant à la véritable origine du produit. **Dans de tels cas, il est nécessaire d'ajouter, entre parenthèses, l'expression « colonie israélienne » ou des termes équivalents.**



Le magasin Auchan du Kremlin-Bicêtre dans le Val-de-Marne a étiqueté des grenades en provenance de « colonies israéliennes »

Israël interdit d'entrée les partisans de son boycott

Le parlement israélien a annoncé le 6 mars avoir voté une loi interdisant l'accès à la Palestine occupée aux partisans de son boycott international.

« *Aucun visa ou aucune autorisation de séjour de quelque type que ce soit ne sera accordé à une personne n'étant ni un citoyen israélien ni un résident permanent si elle, ou l'organisation ou l'institution dans laquelle elle milite, a sciemment lancé un appel public à boycotter l'Etat d'Israël ou s'est engagée à prendre part à un tel boycott* », selon ce texte.

Israël a intensifié son combat sur le plan légal contre le mouvement BDS, qui milite pour un boycott mondial d'Israël jusqu'à ce qu'entre autres ce dernier se retire des territoires qu'il occupe.

Le journal israélien *Haaretz* estime que, de par sa rédaction, cette nouvelle loi ouvre la porte à son éventuelle utilisation à l'encontre des Palestiniens vivant en « *Israël* » avec le statut de résident non permanent.

L'année dernière, les autorités israéliennes ont refusé de renouveler les documents de voyage d'un membre fondateur de BDS, Omar Barghouti, dont la famille est palestinienne et qui est né au Qatar.

Source : agences et rédaction – 07-03-2017

<http://www.french.alahednews.com.lb/essaydetails.php?eid=22282&cid=293#.WL6BIYW-Q60>

Des responsables israéliens ont encouragé les forces de l'ordre à « tirer pour tuer » (extraits)

(New York) – « Certains responsables de haut rang en Israël ont encouragé les forces de l'armée et de la police à tuer des Palestiniens suspectés d'avoir attaqué des Israéliens, même quand ces Palestiniens ne présentent plus de menace immédiate », a affirmé aujourd'hui Human Rights Watch dans une analyse de diverses déclarations. D'autres responsables israéliens se sont abstenus de rejeter ces appels à un recours excessif à la force.

Human Rights Watch a documenté de nombreuses déclarations faites depuis octobre 2015 en ce sens.

« Il s'agit non seulement de quelques soldats indisciplinés, mais aussi de responsables israéliens de haut rang qui disent publiquement aux forces de sécurité de recourir à la tactique illégale consistant à tirer pour tuer », a déclaré Sari Bashi, directrice du plaidoyer au sujet d'Israël au sein de la division Moyen-Orient et Afrique du Nord à Human Rights Watch. « Quelle que soit l'issue des procès intentés à tels ou tels soldats, le gouvernement israélien devrait émettre des directives claires selon lesquelles il convient de n'utiliser la force qu'en conformité avec le droit international. »

Elor Azaria, un soldat franco-israélien âgé de 20 ans, est actuellement en jugement (1) pour le meurtre par balles d'Abd al-Fatah al-Sharif, âgé de 21 ans, le 24 mars 2016. Al-Sharif avait blessé à coups de couteau un militaire israélien à Hébron, en Cisjordanie. Le procès concerne essentiellement le fait qu'Azaria a tiré sur Sharif alors qu'il gisait déjà par terre, blessé par des forces de sécurité israéliennes.

Depuis octobre 2015, il y a eu plus de 150 cas dans lesquels les forces de sécurité ont ouvert le feu et tué des adultes et des enfants palestiniens soupçonnés d'avoir tenté de poignarder, de percuter avec un véhicule ou de tirer sur des Israéliens en Israël et en Cisjordanie. Lors de la même période, des assaillants palestiniens ont tué 33 Israéliens, dont des passants et des responsables de la sécurité, en Israël et en Cisjordanie. Human Rights Watch a condamné à plusieurs reprises les attentats palestiniens contre les civils israéliens.

Le droit international

En matière de droits humains, il limite l'utilisation délibérément létale des armes à feu – c'est-à-dire le fait de



Une équipe des forces de sécurité israéliennes arrive sur les lieux d'un attentat au couteau perpétré au poste de contrôle de Qalandia, un village en Cisjordanie situé non loin de Ramallah, le 30 septembre 2016. © 2016 Reuters

tirer pour tuer – à des circonstances dans lesquelles ceci est absolument nécessaire afin de protéger des vies, et dans lesquelles aucune autre option, moins radicale, n'est viable.

La réglementation israélienne en la matière ne prend pas note de cette limitation, mais elle limite l'option consistant à tirer sur une personne, en visant le torse ou la tête, à des situations dans lesquelles c'est nécessaire pour éliminer une menace imminente de mort ou de grave blessure corporelles.

Toutefois, les appels de ces responsables israéliens – et le comportement apparent de certains soldats et policiers – se démarquent à la fois des normes internationales et des règles d'engagement israéliennes. Quoiqu'il existe des exceptions notables, les responsables israéliens de haut rang, y compris ceux qui ont autorité sur des agents de sécurité, ont dans certains cas appelé à un usage excessif de la force et, dans d'autres cas, se sont abstenus de condamner de tels appels. (...)

Des directives sans ambiguïté

En octobre 2015, un journaliste de radio a demandé au ministre israélien de la Police, Gilad Erdan, s'il était d'accord avec une déclaration faite par un parlementaire d'un parti d'opposition selon laquelle « si un terroriste a un couteau ou un tournevis à la main, vous devez ouvrir le feu pour

le tuer sans vous poser de questions ». Gilad Erdan a répondu oui : « Absolument. Cela dépend évidemment des circonstances. La police israélienne a des instructions claires. Dès qu'un agent de police perçoit un danger pour lui-même ou pour n'importe quel autre citoyen, il doit tirer conformément aux règles. C'est clair. Nous ne voulons mettre en danger aucun citoyen ou agent de police. Et en même temps, tout agresseur qui se prépare à causer du mal doit savoir qu'il ne survivra probablement pas à son acte. » (...)

Des effets immédiats

Le lendemain, deux Palestiniens âgés de 14 ans ont été arrêtés après avoir prétendument poignardé à mort un militaire israélien et blessé un passant dans un supermarché de Cisjordanie. Le ministre des Transports, Yisrael Katz, un membre du parti Likoud du Premier ministre Benjamin Netanyahu, a évoqué cet incident sur Facebook, déclarant : « [Les] assaillants ont été capturés vivants. J'espère que les propos du chef d'état-major, un homme que j'estime et salue, contre l'ouverture automatique du feu sur des mineurs, n'ont pas été mal interprétés, causant de l'hésitation et mettant des vies en danger. Car le message va parfois plus loin que les mots. Les restrictions et les codes sont clairs mais nous ne pouvons pas permettre que les agresseurs restent en vie, mettant en danger la vie de juifs. » (...)

<https://www.hrw.org/fr/news/2017/01/02/israel/palestine-des-responsables-israeliens-ont-encourage-les-forces-de-lordre>

(1) Il vient d'être condamné à...18 mois de prison, et Netanyahu a réclamé qu'il soit amnistié !

(2) Voir <http://www.france-palestine.org/Une-peine-insuffisante-contre-le-soldat-israelien-Elor-Azaria-juge-l-ONU>

CRISE DE L'ÉLECTRICITÉ ET DE L'EAU À GAZA

par Ziad Medoukh



Photo :
Franck Genauzeau
correspondant de
France 2 au
Proche-Orient.
Il est Grand Reporter
pour la chaîne où
il travaille
depuis 2005.

Un appel au secours

À voir les destructions d'Alep comment ne pas avoir pensé à l'état semblable des villes de la bande de Gaza et de certains quartiers de Gaza depuis l'offensive israélienne Bordure protectrice, l'été 2014 ?

Destruction exemplaire, si l'on peut dire, au point qu'ayant ressenti une impression de déjà vu devant certaines photos du chaos d'Alep envoyées dans les médias, l'information récente de la propagande confirma sans nous surprendre que les lieux effectifs de ces documents étaient bien Gaza. Ce qui, hélas, n'enlève rien à la réalité du sinistre d'Alep d'autre part. Mais Alep se reconstruira car c'est une ville libérée maintenant ouverte à l'accueil des ressources pour la faire revivre.

Ce n'est pas le cas de Gaza, un enclos, où rien ne peut entrer, sinon le minimum fourni par UNRWA, ni sortir et parfois, on ne sait pourquoi cette fois là plutôt que les autres, soudain une personne qui attendait son tour.

Maintenant, la bande de Gaza ne dispose plus d'électricité ni de l'eau qui en dépend. Ou si peu. Rien de décisif n'a été reconstruit, l'environnement demeure un ensemble immense de décombres et les gens héroïques dans leurs entreprises pour supporter d'y vivre enfermés souffrent de plus en plus. Quand le calvaire des Gazaouis finira-t-il ?

La crise de l'électricité aggrave la souffrance à Gaza

Depuis plus d'une semaine, la bande de Gaza vit une véritable crise d'électricité, avec de longues coupures de courant, jusqu'à 20 heures par jour, ce qui signifie que chaque maison et chaque quartier a droit à quatre heures d'électricité par jour.

Vous imaginez ? Plus de deux millions habitants privés d'électricité pendant des jours et des jours ! Surtout durant cette saison d'hiver avec la vague de froid au début de cette nouvelle année.

La seule centrale électrique, qui a été bombardée lors de la dernière agression israélienne en 2014, fonctionne avec seulement 20 % de sa capacité. En conséquence : chaque foyer à Gaza a droit à 4 heures de courant électrique par jour.

Outre ces coupures, en plein hiver, à Gaza, c'est la pénurie d'eau. Tous les puits municipaux qui approvisionnent les habitants fonctionnent avec le courant électrique.

Vous imaginez ? Des foyers privés d'eau pendant des jours et des jours !

Cette situation est liée au manque de fioul et de carburant qui entrent normalement dans la bande Gaza par Israël. La quantité qui entre par jour ne suffit pas à faire face à cette vague de froid.

Cette pénurie a des conséquences dramatiques sur la vie quotidienne des habitants de cette région sous blocus, et paralyse tous les secteurs économiques Imaginez-vous une terre sans électricité, sans eau et sans carburant ? Nous sommes en 2017 quand même !

Israël refuse l'entrée de matériel et de pièces de rechanges pour cette centrale endommagée par les multiples bombardements, notamment lors de sa dernière offensive contre Gaza en 2014.

Beaucoup d'usines ont fermé leurs portes, des milliers de travailleurs se retrouvent au chômage, ce qui aggrave la situation déjà délicate des habitants de cette prison à ciel ouvert.

Les hôpitaux et les centres médicaux sont les plus touchés, beaucoup d'opérations chirurgicales sont annulées, beaucoup d'appareils médicaux sont en panne, la vie de centaines de patients est menacée.

L'état d'urgence a été décrété dans la bande de Gaza et même les quelques générateurs qui continuent de fonctionner vont être arrêtés, faute de fioul.

Les Palestiniens de Gaza même avec leur patience extraordinaire et leur adaptation à ce contexte particulier, continuent leur souffrance à cause de cette crise.

12 janvier 2017

<http://www.ujfp.org/spip.php?article5329>

LA « JOURNÉE DE LA TERRE »

Le 19 février 1976, le Gouvernement travailliste israélien annonça sa décision de confisquer 25 000 dunums de terre en Galilée. Les Palestiniens décidèrent alors d'organiser une grève générale.



La grève générale eut lieu le 30 mars 1976

L'armée israélienne réprima brutalement ce mouvement : massacre à Sakhnin, à une vingtaine de kilomètres au nord de Nazareth : 6 morts, des centaines de blessés, et des centaines d'arrestations. Les Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza s'étaient eux aussi mobilisés en soutien aux Palestiniens d'Israël. Depuis, le 30 mars est chaque année une journée particulière en Palestine, et pour tous les Palestiniens : C'est "la journée de la Terre"



Raymond Du Moulin nous a quittés !

Notre ami, Raymond Du Moulin, vice-président du CVPR PO depuis des années, est décédé le 14 décembre dernier à Bruxelles, où il demeurait. Il avait 92 ans. Ainsi nous ne le verrons plus, fidèle d'entre les fidèles, aux réunions de notre Conseil d'Administration, sauf lorsque sa santé défaillante l'empêchait de venir jusqu'à nous. Mais exemplaire, c'est toujours par une lettre amicale qu'il annonçait qu'il ne pourrait venir. Il envoyait alors, très régulièrement, une procuration en cas de vote. Présent, c'est

toujours d'une oreille attentive qu'il écoutait les interventions des uns et des autres, ne prenant pour sa part la parole qu'à bon escient.

De fait, discret, peu porté à parler de lui, à se mettre en valeur, nous ne savions pas grand chose sur toutes les activités qui avaient marqué sa vie. Nous savions tout de même, qu'il avait eu une vie de diplomate, qu'il avait été ministre plénipotentiaire dans diverses capitales, Lima, Bruxelles, Mexico, Bogota, Stockholm, New York, Paris, Istanbul, Jérusalem...

C'est, bien sûr, ce passage à Jérusalem, comme Consul général de Belgique après la dernière guerre, qui l'avait amené à adhérer au CVPR PO. Dès l'époque, il avait combattu pour la reconnaissance des droits bafoués du peuple palestinien, très marqué par le drame vécu - et constaté par lui - par des centaines de milliers de Palestiniens chassés de chez eux, leurs villages et leurs maisons détruits, effacés à tout jamais de la surface de la terre selon le projet sioniste.

Depuis il n'a jamais cessé de

continuer ce combat, apportant toujours, dans nos réunions, une note critique à l'égard de l'actuelle politique israélienne d'occupation, de répression, d'humiliation, voire de négation d'une éventuelle réalité étatique palestinienne.

Raymond Du Moulin nous a quittés. Ses discrètes interventions nous manqueront désormais. A sa famille, à ses amis, je présente mes très sincères condoléances tant en mon nom personnel qu'au nom de tous les membres du CVPR PO.

Lucien Bitterlin n'est plus !

Lucien nous a quittés le 11 février à l'âge de 85 ans, dans le Midi, après une longue, très longue maladie. Joint au téléphone, alors qu'il demeurait encore dans la région parisienne, j'avais bien compris le terrible mal qui le diminuait, chaque jour.

Lucien, bien connu pour ses combats en Algérie contre l'OAS, avait, comme Secrétaire général, participé à la création de l'Association de Solidarité Franco-Arabe, l'ASFA, au lendemain de la terrible défaite des pays arabes en juin 1967. L'association, présidée par Louis Terrenoire, ancien ministre du général De Gaulle, était constituée à l'origine par d'anciens résistants. Ceux-ci, conscients du drame vécu par le monde arabe, voulaient manifester politiquement, voire concrètement si possible, leur solidarité aux peuples arabes, en particulier au peuple palestinien. Pour cela, une revue naquit en novembre 1968 « **France Pays Arabes** ». Au lendemain du décès de Louis Terrenoire, Lucien devint le Président de l'ASFA et le directeur de la revue.

Pour ma part, gaullien (pendant la guerre) mais pas gaulliste, membre

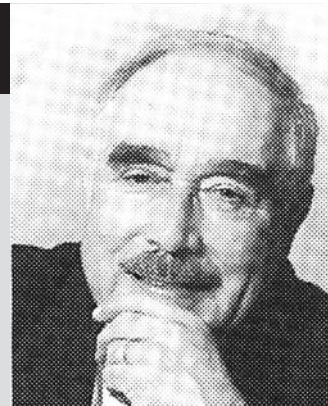
du GRAPP - première association pro palestinienne créée dès juin 1967 - j'ai adhéré très tôt à l'ASFA, le combat pour le monde arabe m'étant cher depuis l'âge de 18 ans !

Vice-président de l'ASFA pendant des années, je rencontrais très souvent Lucien, soit aux réunions du Conseil d'Administration de l'ASFA, soit lors de conférences organisées par l'association ou lors de déjeuners en tête à tête.

J'ai pu apprécier son travail acharné, son courage, sa détermination pour la cause que nous défendions, en particulier celle de la reconnaissance des droits du peuple palestinien. Il avait ainsi été le premier à accueillir à Paris Mahmoud Hamchari, le premier représentant de l'OLP en France - assassiné par le Mossad en 1972.

Nous étions Lucien et moi sur la même longueur d'onde, et nous n'avions guère de différence sur l'approche du problème. J'ai retrouvé un de ses articles, alors qu'il était S.G. de l'ASFA - paru dans *Le Monde* du 22 août 1973. Ses propos ne sont-ils pas toujours vrais 44 ans après ? J'extrait ces quelques lignes :

*« Les Israéliens ont-ils tous les droits ? A lire les propos de M. Paul Giniewsky, dans *Le Monde* du 18 août, cela va sans dire. Et ceux qui osent s'élever contre le gouvernement de Tel-Aviv (...)*



sont des antisémites, ni plus ni moins ! De cette façon, toutes les opérations passées et à venir des Israéliens contre ceux qui refusent leur « loi » se trouvent justifiées.

(...) Les Arabes n'avaient qu'à accepter la loi du plus fort. Leur tort est de la refuser. S'ils se révoltent, il faut les traquer, « où qu'ils se trouvent, où qu'ils aillent, où qu'ils se cachent ». Ainsi en ont décidé Mme Golda Meir et le général Dayan.

(...) Ce n'est pas parce que les Israéliens sont juifs que les résistants palestiniens s'attaquent à eux. C'est parce que ces derniers les ont chassés de leur pays et qu'ils leur refusent le droit de vivre chez eux en Palestine.

A sa famille et à tous ses amis, je présente mes plus sincères condoléances. Je n'oublierai jamais ce « *compagnon de route* », pendant des décades.

Me Maurice Buttin,
président du CVPR PO

LE COURRIER DES LECTEURS

Le 1er janvier, c'était la journée Mondiale de la Paix, à cette occasion, l'un de nos adhérents, Patrick Gérard, nous a adressé ce poème, avec, nous écrit-il « *une pensée particulière pour le peuple Syrien en guerre mais aussi avec nos amis Palestiniens qui vivent l'apartheid depuis de nombreuses années* ».

La paix

Tu es toujours là, Toi qui soutiens la liberté de l'être humain.

Partout tes mots sont un feu d'amour de l'autre, l'étranger, l'exclu.

Tu suggères au cœur cruel d'invoquer la miséricorde.

Là-bas tu invites à casser les chaînes de la violence.

Ici tu aimes les petits gestes qui sèment la justice.

Oui, tu revis grâce à la résilience active des hommes.

Tu préconises la coexistence et la fraternité.

Ton objectif est de doter les peuples de la dignité.

Mais ton avenir dépend du respect du droit et de l'équité.

Ton désir d'amour est plus grand que la haine et la souffrance.

Le voyageur suivi d'Espoir est son premier recueil de poésie publié fin 2016.

Tout d'abord, un grand merci pour tes efforts de soutien au peuple Palestinien, dans tout les domaines. Le "Courrier du CVPR" n'est qu'un témoin de ta fidélité à la justice en général et à la cause Palestinienne en particulier. Un grand merci aussi à tous les amis autour de toi qui ne cessent de militer pour les valeurs qui sont les vôtres, et les nôtres aussi. En une seule phrase, le "Courrier du CVPR" et un excellent bulletin que nous faisons circuler autant que possible.

Anwar Abu Eisheh.

Ancien ministre palestinien. Hébron

Merci d'avoir signalé l'importance de la position de l'UNESCO sur Jérusalem.

Le conflit israélo-palestinien est essentiellement politique et il sera réglé le jour où l'Etat d'Israël respectera enfin les Résolutions de l'ONU. Mais, qu'on le veuille ou non, la question du statut de Jérusalem comporte une dimension religieuse, cette ville étant considérée comme la "Ville sainte" par les juifs, les chrétiens et les musulmans. (...)

Michel Lelong, prêtre -Paris

Je viens de recevoir le CVPR : ton édito est salutaire et remet les analyses dans le bon axe (par contre tu sais ce que je pense des monothéismes). Idem pour l'hypocrisie concernant Pères. Nous vivons une époque où l'on manipule la vérité et l'Histoire, où les médias sont contrôlés soit par des financiers (la presse écrite) soit par des rédac-chefs dont on perçoit peu à peu l'objectif : désinformer par omission, désorienter par saturation (la présence croissante des mn données au FN par ex... Sans parler du "formatage" progressif et efficace des réseaux "sociaux" contrôlés par les EU auxquels les mêmes médias font une pub fétide.

Edouard Kleinmann - Cherbourg

Je viens de feuilleter ce numéro (...) intéressant et tout à fait d'actualité comme d'habitude. J'ai été d'autant plus sensible à l'éditorial "Israël, l'éternelle victime" que, juste avant, j'avais un long entretien téléphonique où il était question de ce statut d'éternel persécuté qui serait celui d'Israël. Avec une confusion non exprimée entre le sort de communautés juives en de tristes périodes en Europe et l'actuel Etat d'Israël de l'autre côté de la Méditerranée. Comme trop souvent !

Un grand merci pour ton travail plus nécessaire que jamais. Il est très utile et j'espère qu'il pourra se poursuivre.

Ernest Reichert - Strasbourg

Merci pour ce " Courrier du CVPR " fort intéressant, quasiment indispensable!

Michel Bühler - Suisse

J'approuve entièrement l'action, sensible à la qualité, à l'intérêt, à la véracité et à la nécessité du " Courrier du CVPR ".

Je suis scandalisé, plus encore que par la brutalité, la cécité et l'iniquité, par la mauvaise foi de Netanyahu. Par son culot, il va à l'encontre de toutes les valeurs ancrées dans les familles d'origine juives, depuis le Bund et l'affaire Dreyfus, de manière atavique, souillant à jamais l'honneur des juifs. Ainsi voit-on l'Etat d'Israël, sous sa conduite honteuse, réclamer une application stricte (et tendancieuse) de la Résolution 2231 de l'ONU concernant le nucléaire iranien et faire fi de la Résolution 2334 pourtant explicite, votée à l'unanimité, par laquelle le Conseil de sécurité de l'ONU condam-

ne la colonisation des terres palestiniennes par Israël, poursuivant une politique de spoliation, proche dans son principe de celle dont ont souffert les juifs d'Europe dans les pays occupés par les nazis durant la Seconde guerre mondiale. Honte à cette domination, dénoncée par De Gaulle en 1967.

Jean-Paul Lewidoff - Paris

Le dernier " Courrier des lecteurs " est très bon. Presque trop riche !

Jacques Joubert - Montpellier

Merci pour toutes les informations sur la situation dramatique de la Palestine. Votre information est abondante, mais, malheureusement, concentrée sur Paris.

François Ruch - Mulhouse

Il n'y a pas de critiques à faire, mais des éloges, il est très bien

Eliane Benarrosh - Paris

Votre revue est toujours aussi riche et agréable à lire.

René Gaudy - Fontenay-sous-Bois

Avec toute notre reconnaissance pour votre travail et votre excellent journal.

Edith et Marc Hérès - Aix-en-Provence

Palestine qu'est-ce ? Le vent de Syrie a tout brouillé cette année. espérons dans ces rencontres de janvier. Au moins que notre pays soit à la hauteur. Après, avec Trump, des larmes nous attendent.

Gabrielle Bodin - La Rochelle

Vous avez eu l'amabilité de me transmettre un exemplaire des ACTES du colloque " Cent ans après les accords Sykes-Picot, l'Orient arabe trahi ". Je tenais à vous en remercier tout spécialement, et à vous assurer de ma détermination, en ma double qualité de député et de président de l'Institut internationale des Droits de l'Homme et de la Paix, qui organise chaque année un concours international de plaidoiries sur les Droits de l'Homme à l'université Al-Quods de Jérusalem, à oeuvrer pour la reconnaissance et la construction d'un véritable Etat palestinien.

Alain Touret - Avocat.

Député du Calvados. Maire de Moul.

L'AFPS m'informe que des menaces gravissimes sont lancées contre les courageux défenseurs de la cause palestinienne qui lutte sans violence par la campagne BDS. J'essaye de soutenir cette campagne. Je pense que le CVPR PO nous conduira à la renforcer.

Juliane Nicolas - Chesnée. Trébeurden

« Le durcissement de la situation en direction des Palestiniens, la criminalisation des ONG et militants en Israël, la loi visant l'interdiction d'entrée des militants appelant au BDS et des interdictions d'entrée en Israël toujours plus importantes ces derniers mois, les menaces sur les financements d'ONG vues comme "pro-BDS" (Suisse, Allemagne, etc.), les menaces physiques ici en France nous montrent l'urgence de réfléchir à une stratégie offensive collective. La propagande anti-BDS amalgamant critique de la politique d'Israël, antisionisme et antisémisme gagne dans différentes sphères notamment politiques. Nous devons être encore plus pro-actifs ».

Maurice Buttin, président du CVPR PO,

a écrit au journal « *La Croix* » le 12 janvier 2017 :

"Quelle paix pour le Proche-Orient ?" La Croix a proposé, le 9 janvier dernier, une semaine de dossiers sur le Proche-Orient. Excellente initiative à la veille de la Conférence de Paris du 15 janvier prochain. Trop de nos compatriotes, de nos coreligionnaires, sont, en effet, assez loin du drame vécu par le peuple palestinien, depuis bientôt 50 ans, pour ne pas dire 70 ans. La série d'articles a été précédé d'un éditorial de Jean-Christophe Ploquin " *Jérusalem, le cri* ". Or, le premier paragraphe, commence par un amalgame pour le moins contestable : " *Quatre soldats israéliens ont été tués dimanche lorsqu'un camion a percuté (...). Il s'agit d'un acte terroriste commis par un Palestinien (...). Le mode opératoire rappelle l'attentat de Nice le 14 juillet dernier, et celui de Berlin tout récemment* ". Le " *mode opératoire* ", certes. Mais dire qu'il s'agit d'un " *acte terroriste* ", non. Trois fois non ! D'un acte de résistance, oui - ce qui est bien différent. Jean-Christophe Ploquin le sait fort bien d'ailleurs. Il suffit de lire le deuxième paragraphe de son éditorial. Alors pourquoi cet amalgame ? Quand nos journaux - et des meilleurs comme La Croix, auquel je suis abonné depuis des années - admettront-ils, enfin, qu'il y a présentement en Terre sainte, un occupant et un occupé ; un oppresseur et un opprimé ; un humiliant et un humilié ? Et dès lors oui, des résistants, comme lors de l'occupation de notre pays, et pendant quatre années seulement".

Excellente réponse ! Comme quoi même des personnes plutôt bien intentionnées éprouvent le besoin de plaindre « *équitablement* » toutes les « *victimes* », petite précaution pour pouvoir répondre au CRIF qu'ils ne sont pas « *unilatéraux* » et, à toi, que le reste de l'article montre bien que leur cœur penche du côté des Palestiniens.

Henri Folliet - Paris

Bravo Maurice.

Plus personne ne considère les Palestiniens comme des résistants luttant contre l'occupation pour récupérer un territoire qui doit devenir un Etat.

Il y a un inconscient collectif qui a été façonné par une sorte de sionisme ambiant, sorte de pouvoir occulte qu'il faut dénoncer sans relâche en s'attaquant à un certain nombre de personnalités qui en sont les vecteurs conscients ou inconscients.

La lutte contre la colonisation permet de partir sur des bases claires dans la mesure où l'acte de coloniser est aujourd'hui largement condamné.

Il est aussi indéniable qu'incontestable. Cette situation contraint à prendre parti et certains le font de façon biaisée et hypocrite comme le journaliste de La Croix.

Jean Francheteau - Ivry

Merci, Maurice. Il fallait que cela soit dit.

Monique Boulanger - Marseille.

Lectures intéressantes

Références d'articles intéressants mais que nous ne publions pas parce qu'ils sont trop longs ou un peu hors sujet (hors PO par exemple) ; ne figureront que l'adresse du site et le titre

Plusieurs articles viennent de « Orient XXI » :

Le Sud-Liban au prisme de la résistance palestinienne Origines et enjeux d'un conflit régional par Daniel Meier

<http://orientxxi.info/magazine/le-sud-liban-au-prisme-de-la-resistance-palestinienne,1728>

L'Arabie saoudite dans les sables mouvants du Proche-Orient

Entre guerre du Yémen et guerre de succession par Alain Gresh

<http://orientxxi.info/magazine/entre-guerre-du-yemen-et-guerre-de-succession,1642>

Rivalités chrétiennes en Terre sainte par Dominique Trimbur

<http://orientxxi.info/l-orient-dans-la-guerre-1914-1918/rivalites-chretiennes-en-terre-sainte,0647>

La e-communication du Hamas Comment incarner l'identité palestinienne de la résistance par Jean-François Legrain

<http://orientxxi.info/magazine/la-e-communication-du-hamas,1668>

La Turquie dans le piège de la crise syrienne par Samim Akgönül

<http://orientxxi.info/magazine/ankara-dans-le-piege-de-la-crise-syrienne,1648>

CVPR-PO: Association 1901, fondée par Béréa Adli-Bloch

Président d'Honneur

Professeur Jacques Milliez.

Président : **Me Maurice Buttin.**

Vices Présidents :

Francis Blanchet,

Pierre Lafrance

Secrétaire générale :

Hasna Abid.

Trésorier :

Henri Marchal

Directeur de la publication :

Maurice Buttin

Rédacteur en chef :

Francis Blanchet

Secrétariat :

**54, rue des Entrepreneurs,
75015 PARIS**

CCP 41 675 48 J La Source.

Courriel : maurice.buttin@orange.fr

MONDE ARABE, LE GRAND CHAMBARDEMENT, Yves Aubin de La Messuzière, 2016

Cinq années après le déclenchement des révolutions dans le monde arabe, la tentation est forte de porter un jugement réducteur sur leur échec : on serait passé « du printemps arabe à l'hiver islamiste ». Certes, la désillusion est grande devant les tragédies qui n'en finissent pas, de la Libye au Yémen en passant par la Syrie et la Palestine. L'ensemble de la région est au défi de l'islamisme radical et du terrorisme jihadiste. L'État islamique, Al-Qaïda et leurs épigones seront probablement débusqués de leurs fiefs pour peu que se constitue une grande coalition internationale, rassemblant les alliances occidentalosunnite et russo-irano-chiïte dont la priorité absolue sera l'élimination de ces organisations terroristes.

Même si elles n'ont pas débouché sur des solutions politiques stables, hormis en Tunisie, les révolutions arabes marqueront à terme la fin progressive du modèle monolithique autoritaire. Le mouvement vers plus de démocratie, d'État de droit, de pluralisme et de lutte contre la corruption est inéluctable mais s'inscrira dans le temps long. D'autres chapitres des Printemps arabes sont à écrire. On est loin de la fin de l'histoire.

Source : <http://www.mlfmonde.org/monde-arabe-le-grand-chambardeMENT-par-yves-aubin-de-la-messuziere/>

DE LA MYTHOLOGIE SIONISTE À LA TRAGÉDIE PALESTINIENNE,



Chérif Abdedaïm, 2016

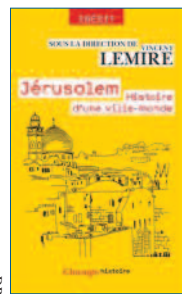
Chérif Abdedaïm revient dans ce livre sur les origines et les dates clefs du conflit israélo-palestinien, tout en déconstruisant les mythes et légendes sur lesquels s'appuie l'occupation israélienne. Chérif Abdedaïm a déclaré à l'APS que "La création de

l'Etat sioniste s'est basée sur la propagation de mythes et de mensonges, fabriqués de toutes pièces et présentés au monde comme vérités historiques, parmi lesquels celui de la Palestine "une terre sans peuple pour un peuple sans terre" ou encore ceux qualifiant Israël de démocratie ». L'auteur a également rappelé que le projet sioniste s'est fondé "sur la colonisation de la Palestine et la négation de traits culturels distinctifs de son peuple".

Dans sa préface, Ziad Medoukh, poète et écrivain palestinien, a qualifié "d'intéressante" l'approche de Chérif Abdedaïm de la question palestinienne, une question a-t-il dit, qui a toujours préoccupé le peuple algérien depuis le recouvrement de son indépendance. Pour l'historienne française Aline de Diéguez, "De la mythologie sioniste à la tragédie palestinienne" dévoile, comment une poignée de colons venus des quatre coins du monde ont invoqué un héritage mythologique comme mobile, pour prendre des terres habitées par un peuple depuis des millénaires.

Source : <http://www.aps.dz/culture/48287-de-la-mythologie-sioniste-%C3%A0-la-trag%C3%A9die-palestinienne-nouvel-ouvrage-de-ch%C3%A9rif-abdedaïm>

JERUSALEM, HISTOIRE D'UNE VILLE MONDE,



Vincent Lemire, Katell Berthelot, Julien Loiseau, 2016

« Jérusalem ne s'appartient pas, Jérusalem n'est pas à Jérusalem, Jérusalem est une ville-monde, une ville où le monde entier se donne rendez-vous, périodiquement, pour s'affronter. »

En racontant la longue histoire urbaine de Jérusalem, des origines à nos jours, en restant attentif à l'esprit des lieux autant qu'aux cassures du temps, on découvre une ville-monde ouverte aux quatre vents, le berceau commun dans lequel se sont inventés tour à tour le judaïsme, le christianisme et l'islam, et dont les lieux saints emblématiques reflètent autant les échanges et les influences réciproques que les conflits et les confrontations.

Cette synthèse rend accessible à un large public les toutes dernières découvertes archéologiques, des archives encore inédites et les débats historiques les plus récents, en guidant le lecteur grâce à une chronologie et à une cartographie entièrement renouvelées. Une lecture indispensable pour comprendre pourquoi le monde s'est donné rendez-vous à Jérusalem.

Source : <https://www.franceinter.fr/emissions/le-coup-de-coeur-des-voix-d-inter/le-coup-de-coeur-des-voix-d-inter-08-decembre-2016>

POUR L'AMOUR DE BETHLÉEM, MA VILLE EMMURÉE,



Vera Baboun, 2016

Maire de Bethléem

La devise de Vera Baboun

est : "De la souffrance, apprendre à faire naître la grâce". Cette professeure d'université a vu sa vie bouleversée en 1980, lors de l'arrestation de son mari, militant palestinien, par les Israéliens, puis de sa mort. Elle va alors ériger en règle de vie le fait d'emprunter des chemins nouveaux, de relever trois défis : se battre pour son pays, pour sa ville, pour les femmes. Son héroïne, que lui contait son grand-père, c'est Shéhérazade, qui accomplit son destin grâce au courage, à l'éducation, à la sagesse. Elle veut porter ce combat pour toutes les femmes du monde. En tant que maire de Bethléem, elle sait que les murs qui enferment sa ville risquent d'enfermer les habitants en eux-mêmes, de les transformer en exilés de l'intérieur. Plus on enferme, plus on radicalise. Elle veut elle, briser ces murs. Dans son enfermement, elle arrive à s'adresser à l'humanité entière. Elle se bat pour défendre la vie quotidienne des habitants, négocier sans relâche l'accès à l'eau, à l'électricité, au retraitement des déchets... Si elle reconnaît les points faibles de la société palestinienne, elle est aussi déçue par les grands hommes politiques qui sont venus dans sa ville (Barak Obama, David Cameron...) A l'exception du pape François qui a prononcé des paroles de reconnaissance, celle dont son peuple a besoin.

Source : <http://www.babelio.com/livres/Baboun-Pour-lamour-de-Bethleem-ma-ville-emmauree/906881>

LA GÉOPOLITIQUE, 43 FICHES



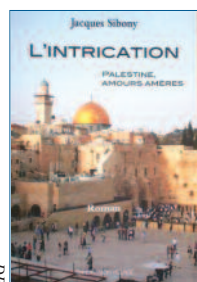
THÉMATIQUES ET DOCUMENTÉES POUR COMPRENDRE L'ACTUALITÉ,

Pascal Boniface, 2017

La géopolitique, en tant qu'étude des relations internationales, rend compte du phénomène de la mondialisation tout en analysant ses mécanismes. Pédagogique, ce guide commence par définir la géopolitique. Pratique, il propose 43 fiches thématiques et 22 cartes pour dresser un panorama des conflits, des problématiques et des tendances du monde actuel. Véritable best-seller, il constitue une synthèse d'introduction et de référence sur le sujet.

Source : <http://www.editions-eyrolles.com/Livre/9782212566734/la-geopolitique>

L'INTRICATION. PALESTINE :



AMOURS AMÈRES, Jacques Sibony, 2016

... Qu'est-ce qui a cloché, qu'est-ce qui a fait qu'une initiative prise au début du 20e siècle par quelques pionniers conscients du piège qui allait se refermer sur les juifs d'Europe, une tentative de sauvetage mille fois justifiée par ce qui a suivi, ait abouti à un autre piège ? Pourquoi n'a-t-il pas été possible d'éviter que la réparation d'une injustice ne débouche sur une autre injustice ? Aurait-il été possible de l'éviter ? Les responsables d'un tel gâchis sont-ils dans un seul camp ou

dans les deux ? Ils ne trouvaient pas plus de réponse à ces questions qu'à celles qui concernaient le sort de Miral et de Dov.

Jacques Sibony est né à Mogador, aujourd'hui Essaouira, au moment du débarquement des Alliés au Maroc. Après avoir fait des études d'ingénieur et mené toute une carrière dans ce domaine, il reprend la trajectoire que lui avait conseillée initialement son professeur de littérature. Dans ce premier roman il assume ses identités multiples, scientifique et littéraire, marocain et français, juif et arabe, souiri et parisien... avec ses convictions, ses doutes et ses espoirs.

Source : <http://www.editions-monvillage.ch/?page=catalogue&art=livre&id=252>

1916 EN MÉSOPOTAMIE,



Fabrice Monnier, 2016

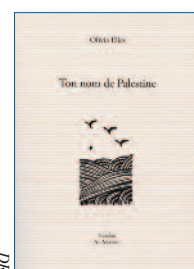
Une des origines du chaos moyen oriental est la décision britannique, fin 1914, de mettre la main sur la Mésopotamie (Irak actuel), possession délaissée d'un Empire ottoman quasi moribond.

L'objectif de la démonstration de force est double : impressionner les potentats arabes du golfe Persique et s'assurer à bon compte le contrôle de terres potentiellement riches et peut-être pétrolifères. L'affaire est confiée à des unités de l'armée des Indes qui, après des débuts en fanfare, se retrouvent prises au piège à Kut-el-Amara, petite cité arabe du Tigre au sud de Bagdad. Le siège qui s'ensuit aboutit le 29 avril 1916 à une humiliante capitulation. Les Britanniques payent cher le dilettantisme de généraux qui ont

fait preuve d'une abyssale arrogance. Redresser la situation et rétablir leur prestige exigent d'eux des sacrifices en personnel et en matériel très supérieurs à ceux qui avaient été initialement envisagés. Dans une marée de boue ou, au contraire, sous un soleil de feu, cipayes indiens, fantassins anglais et soldats turcs, dans un contexte de guerre sainte, se sont empoignés au milieu de populations sourdement hostiles auxquelles elles mentaient sur leurs véritables buts de guerre. 1916 en Mésopotamie inaugure au Moyen-Orient une ère d'instabilité et de tensions dont les échos se font toujours sentir.

Source : <http://www.cnrseditions.fr/histoire/7343-1916-en-mesopotamie.html>

TON NOM EST PALESTINE,



Olivia Elias, 2017

« Je vous parle d'un peuple qui tambourine sans relâche aux portes de l'avenir d'un pays relégué aux marges de l'histoire. Dans ce pays les petites Salma ont pour Nidal les yeux de Chimène et rêvent d'épousailles. Ils grandiront auront des enfants qui auront des enfants, jusqu'à ce qu'une balle en plein cœur interrompe le fil du récit. A quoi rêvent les enfants de Gaza ? » Olivia Elias, franco-palestinienne née à Haïfa, a vécu à Beyrouth, où sa famille s'était réfugiée, puis à Montréal et à Paris, où elle s'est installée au début des années 1980. En mai 2013 paraît son premier recueil de poèmes, Je suis de cette bande de sable, suivi en 2015 par L'Espoir pour seule protection.

Source : <http://www.agencemediapalestine.fr/blog/2017/02/09/ton-nom-de-palestine-le-nouveau-recueil-dolivia-elias-poete/>

Le CVPR PO a besoin de votre soutien financier. Les adhésions (15 euros pour les étudiants et chômeurs, 50 euros cotisation simple, 80 euros cotisation pour un couple) sont nécessaires à la poursuite de notre action. Les dons sont évidemment les bienvenus.

Dons ou adhésions par chèque à l'ordre du CVPR PO à adresser à Me Maurice Buttin, 54 rue des Entrepreneurs - 75015 Paris